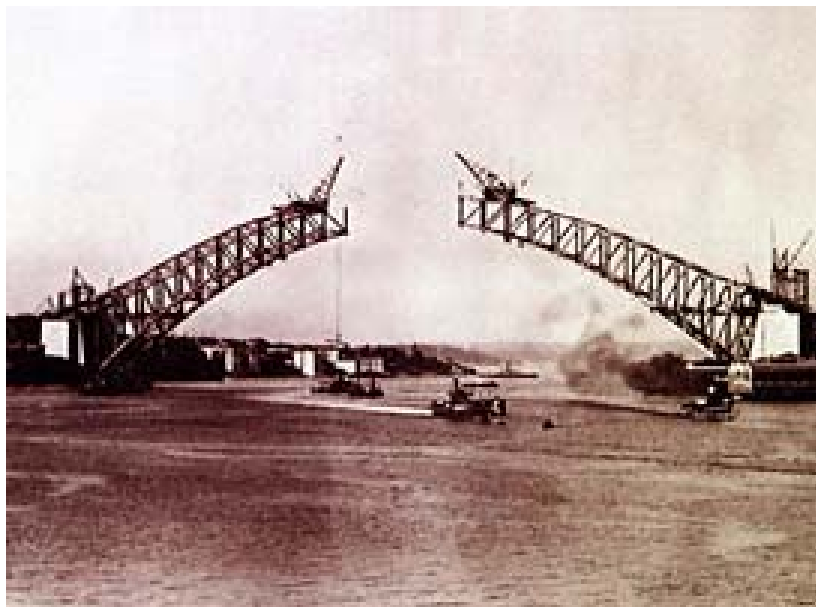


LES ELEVES ETRANGERS DES LYCEES FRANÇAIS : UN ENJEU POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR FRANCAIS

Rapport de Marie-Christine Saragosse

Chargée de mission
auprès du Directeur Général de la DGCID



JUILLET 2006

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| SOMMAIRE..... | 2 |
| INTRODUCTION..... | 6 |
| 1) DEVENIR DES ELEVES ETRANGERS DES LYCEES FRANÇAIS APRES LE BAC : LA MESURE DE L'ENJEU..... | 8 |
| 1.1) L'INVESTISSEMENT CONSENTI PAR LA FRANCE AU REGARD DE CELUI CONSENTI PAR LES FAMILLES ÉTRANGÈRES PENDANT LA SCOLARITÉ DANS NOS ÉTABLISSEMENTS. | 8 |
| 1.2) QUE DEVIENNENT LES ÉLÈVES ÉTRANGERS DES LYCÉES FRANÇAIS APRÈS LE BAC ?..... | 10 |
| RECOMMANDATIONS (1) : | 14 |
| 2) LYCEE FRANÇAIS DANS LE PAYSAGE EDUCATIF LOCAL : ENRACINEMENT ET EUROPEANISATION. | 15 |
| 2.1) ALLER PLUS LOIN ENCORE DANS L'OUVERTURE À LA FOIS VERS LE PAYS D'IMPLANTATION ET VERS L'INTERNATIONAL. | 15 |
| 1 - UNE TRADITION D'ACCUEIL PUIS D'OUVERTURE. | 15 |
| 2 - DANS CERTAINS PAYS POURTANT, DES « PERTES EN LIGNE » AVANT LE BAC..... | 16 |
| 2.2) ENRACINEMENT ET EUROPÉANISATION À LA FRANÇAISE. | 17 |
| RECOMMANDATIONS (2) : | 22 |
| 3) L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR FRANÇAIS : MULTIPLIER LES PASSERELLES..... | 23 |
| 3.1) POURSUIVRE DANS LA VOIE D'UN ACCUEIL PRIVILÉGIÉ DES ÉLÈVES ÉTRANGERS DES LYCÉES FRANÇAIS QUI VEULENT VENIR EN FRANCE APRÈS LE BAC. | 23 |
| 3.2) APPORTER L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR FRANÇAIS OU EN FRANÇAIS JUSQU'AUX ÉLÈVES ÉTRANGERS, DANS CERTAINES ZONES. | 31 |
| 3.3) SE DONNER LES MOYENS DE FAIRE VENIR PLUS TARD, LES ÉLÈVES ÉTRANGERS, EN MASTER OU EN DOCTORAT. | 34 |
| 3.4) L'IMPORTANCE DE L'INFORMATION ET DU CONSEIL D'ORIENTATION..... | 36 |
| RECOMMANDATIONS (3) | 39 |
| 4) AVANT ET APRES LE BAC : CULTIVER LE LIEN AVEC LA FRANCE..... | 41 |
| 4.1) « SORTIR » DU LYCÉE FRANÇAIS : CRÉER UN « BAIN LINGUISTIQUE ET CULTUREL » FRANÇAIS POUR NOS ÉLÈVES ÉTRANGERS. | 41 |
| 4.2) NE JAMAIS « QUITTER » LE LYCÉE FRANÇAIS : LES ASSOCIATIONS D'ANCIENS ÉLÈVES..... | 43 |
| RECOMMANDATIONS (4) | 46 |
| CONCLUSION..... | 47 |
| RECAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES RECOMMANDATIONS..... | 50 |
| BIBLIOGRAPHIE..... | 54 |
| ANNEXES | 55 |
| ANNEXE 1 - LETTRE DE MISSION..... | 56 |
| ANNEXE 2 - CURRICULUM VITAE..... | 59 |

(ACHEVÉ LE 13 JUILLET 2006)

Remerciements

Toute ma gratitude va à Madame la sénatrice Monique Cerisier-Benguiga, co-auteur du rapport sur l'accueil des étudiants étrangers en France, à Monsieur le sénateur Louis Duvernois, auteur du rapport « Pour une nouvelle stratégie culturelle de la France : de l'exception à l'influence », et à Monsieur le sénateur André Ferrand, auteur d'un rapport sur « le financement de l'enseignement français à l'étranger. Réagir et s'unir pour un nouvel élan », pour leur disponibilité et leurs précieux conseils.

D'autres rapports, figurants en bibliographie, ont également retenu tout mon intérêt et nourri ma réflexion.

Pour leur accueil et leur aide, et plus encore pour leur enthousiasme communicatif, voire leur passion pour leur travail, je souhaite remercier tout particulièrement :

- A L'AEFE :
Maryse Bossière, directrice,
Jacqueline Le Pellec, chef du service pédagogique,
Claudine Boudre-Millot, adjointe à la chef du service pédagogique (et mon « coach » pour ce rapport).
François Revardeau, chargé de la communication (mon « coach » adjoint).
- A LA MISSION LAÏQUE
Jean-Pierre Bayle, Président,
Mariane Field, directrice générale adjointe.
- AU LYCEE LOUIS LE GRAND, Joël Vallat, proviseur.
- A LA DGCID :
Jérôme Pasquier, directeur général adjoint,

Direction de la coopération scientifique et universitaire
Antoine Grassin, directeur,
André Siganos, directeur adjoint, Cyril Blondel, chargé de mission (d'une aide précieuse),
Roger Manière, sous-directeur (également « coach » avec toute son équipe, pour ce rapport), Patrick Franjou adjoint, Michel Treutenaere, chargé de mission, Denis Seigneur, chef de bureau,
Marie-Claude Renaud-Güvendi, chef de bureau, Françoise Sellier (mobilité étudiants).
Michel Pierre, sous-directeur (et l'ensemble de la sous-direction qui m'a hébergée et aidée pendant ma mission) ainsi que Pascal Lemaire (illustration couverture).

Direction de la coopération culturelle et du français.
Michel Lummaux, Directeur,
Laurent Burin des Rozières, sous-directeur, Aldo Herlaut, chef de bureau, Denis Bisson, adjoint, Jean-Michel Cavalier, chargé de mission..
Sophie Lovy, sous directrice.

Direction des politiques de développement
Jean-Christophe Deberre., directeur.

Direction de l'audiovisuel extérieur
Richard Boidin, directeur et Etienne Fiate, directeur adjoint

Service des moyens et du réseau
Jean-François Fitou, chef de service,
Bertrand de Hartingh, chargé de mission, à la sous-direction de la programmation et Affaires financières,
Patricia Manceau, chef du bureau de la communication et Bernard Humbaire, adjoint .
- EN POSTE :
Claude Blanchemaison, ambassadeur à Madrid
Christophe Musitelli, attaché culturel à San Francisco

- A LA DRIC, Elie Cohen, chargé de mission auprès du directeur et président du Conseil National pour le Développement de la Mobilité Internationale des Etudiants (CNDMIE).
- A EDUFRANCE :
Thierry Audric, directeur,
Catherine Vinay, chef de projet.
- AU CNOUS, Jean-Paul Roumégas, sous-directeur des Affaires internationales.
- A EGIDE, Yves Péchon, directeur.
- A LA CITE UNIVERSITAIRE, Sylviane Tarsot Gillery, déléguée générale.
- A L'AUF :
Michèle Gendrou-Massaloux, rectrice,
François Vignaux, directeur de cabinet.
- A LA CHAMBRE du COMMERCE et de l'INDUSTRIE de Paris, Ghislène Maratier-Declety, directrice des relations internationales.
- A LA CONFERENCE DES GRANDES ECOLES (CGE), Brigitte Porée, chargée de mission pour les relations internationales et la communication.
- A SCIENCES-PO Paris, Francis Vérillaud, directeur adjoint, directeur des Affaires internationales et des échanges.
- A HEC, Francess Sell, direction internationale, sélection des étrangers.
- A LA CONFERENCE DES PRESIDENTS D'UNIVERSITES (CPU), A LA COREX et A L'UNIVERSITE PARIS 10 , Olivier AUDEOUD, président.
- A L'ALLIANCE FRANCAISE :
Jean-Pierre de Launoit, président,
Alain Marquer, directeur des relations internationales,
Pascale Fabre, directrice de l'école internationale et de la politique pédagogique.
- A LA DGLF, Xavier North , délégué général.
- A L'AFII, Sebastian Sachetti, chef de projet attractivité et ancien élève étranger de l'ENA et du lycée français de Montevideo.
- A la CAISSE des DEPOTS et CONSIGNATIONS, Michèle Hardré-Schille, secrétaire générale du fonds de cohésion sociale.
- AU DAAD, Stéphanie Neubert, directrice Paris.
- A L'AMBASSADE du Canada, Orietta Doucet-Mugnier, directrice des relations universitaires.
- AU BRITISH COUNCIL, Andrew Holtz.
- A LA COMMISSION FRANCO-AMERICAINE, Arnaud Roujou de Boubée, directeur.

Enfin, tant au cabinet du Ministre des Affaires étrangères, qu'à celui de la Ministre déléguée à la Coopération, au Développement et à la Francophonie, Madame Marie-Jeanne Amable, directrice de cabinet et Messieurs Eric Fournier et Nicolas Paulissen, conseillers techniques, m'ont vivement encouragée à approfondir la problématique posée par ma lettre de mission.

Rien de ce passionnant travail n'aurait été possible sans l'intérêt porté à cette question par le directeur de cabinet du Ministre, Pierre Vimont, le secrétaire général, Jean-Pierre Lafon (juste avant son départ) et bien sûr par le directeur général de la DGCID, Philippe Etienne qui m'a confié cette mission (lettre de mission en Annexe 1).

Précisions

La présente mission s'est déroulée sur deux mois.

Cette **brièveté** a eu pour **inconvéniént** de ne pas m'avoir permis d'aller sur le **terrain**, ou d'effectuer des sondages statistiques ou qualitatifs par rapport à la population cible de mon étude, et cela d'autant plus que le temps consacré aux entretiens avec les nombreuses personnes rencontrées à Paris, susceptibles d'avoir une réflexion globale pertinente sur la question des élèves étrangers des lycées français, était incompressible. J'ai donc échangé par mail et par téléphone avec quelques postes et n'ai d'ailleurs pu, néanmoins, avoir tous les contacts que j'aurais souhaités.

Cette brièveté a pour avantage d'obliger au **pragmatisme**.

La présente mission se situe à **l'intersection de trois projets lancés par le Ministre des Affaires étrangères à l'occasion de la conférence de presse du 15 mai dernier** : renforcement de **l'attractivité de l'enseignement supérieur français** pour les étudiants étrangers, à travers la création d'une **nouvelle agence ; développement du français** dans le monde ; renforcement du **réseau des lycées français** de l'étranger. Ces trois chantiers étant traités par ailleurs, le présent rapport s'est donc concentré sur les seuls élèves étrangers des lycées français et sur leur devenir par rapport à l'enseignement supérieur français, sans prétendre traiter, notamment, en aussi peu de temps :

- de la question globale de l'attractivité de notre enseignement supérieur ;
- des difficultés de nos universités pour affronter la compétition internationale ;
- de l'articulation de nos universités et grandes écoles en particulier pour le premier cycle d'enseignement supérieur, mais aussi dans le domaine de la recherche tout particulièrement dans le contexte de la réforme LMD et de la mise en place d'un espace universitaire européen ;
- du périmètre optimal de la future agence universitaire. Etc.

Cette brièveté a aussi l'avantage d'obliger à prendre en compte très largement les **bonnes idées des autres**, qui connaissent et vivent le sujet mais n'ont pas le temps au quotidien de formaliser leur pensée ou de partager leurs pratiques et leur expérience de terrain. J'ai donc consciencieusement pillé, avec leur consentement, les idées des personnes remerciées ci-avant, en particulier à l'AEFE (encore merci à Maryse Bossière et à son équipe) et dans pas mal d'autres organismes pour ne rien dire de la DGCID... Le **séminaire gouvernemental sur l'attractivité de la France**, qui a fait des étudiants étrangers un des enjeux de son action, m'a réservé l'heureuse surprise de retenir certaines des mesures que je me proposais de préconiser... J'ai évidemment également ajouté quelques **mesures de mon cru et un cadre général pour le tout**.

Ce rapport se propose donc de mettre en forme toutes ces sources et idées convergentes qui pourraient devenir **une politique volontariste autour des élèves étrangers des lycées français**.

INTRODUCTION

Que deviennent les élèves étrangers des lycées français après le bac ?

Tournent-ils le dos à la France, rassasiés par des années d'immersion dans la langue et la culture française et soucieux d'ajouter de « nouvelles cordes culturelles à leur arc » ou bien au contraire, définitivement séduits par notre système éducatif, ne rêvent-ils que de poursuivre leurs études en France ?

Mais en premier lieu, **pourquoi se poser cette question ?** Après tout, lorsqu'on a déjà investi pour la formation de ces élèves pendant souvent 7 ans, voire plus encore pour les élèves scolarisés dans les établissements français depuis la maternelle, doit-on encore se mobiliser pour savoir à toute force s'ils poursuivent leur formation dans le système d'enseignement supérieur français et les encourager à le faire ? Faut-il résister à la partition « enseignement secondaire français, enseignement supérieur américain » qui semble schématiquement se dessiner à l'échelle internationale ?

Le très beau livre « La leçon de français » édité par l'AEFE et Actes Sud, et dans lequel la journaliste Nadine Vasseur présente le témoignage de 41 anciens élèves des lycées français nés entre 1920 et 1970, nous inciterait presque à penser le contraire : le lien intime et indéfectible à la langue et à la culture française y saute aux yeux presque à chaque page. Ces **anciens élèves sont définitivement acquis à la France** et nous reprochent même, « comme des amoureux trahis », de ne pas en faire assez pour la défense de notre langue et de notre culture. Le passage par un lycée français pourrait donc constituer, a priori, une étape nécessaire et suffisante pour que des relations privilégiées existent ensuite avec la France au moment du passage dans la vie active.

Seulement voilà, à part ces 41 élèves là et sûrement quelques autres, on ne pourra pas demander méthodiquement à nos anciens élèves ce qu'ils sont devenus, s'ils ont passé un autre diplôme en France, s'ils ont des rapports professionnels avec notre pays, s'ils s'intéressent à ses positions sur la scène internationale, ou même s'ils viennent en France en vacances quelquefois ... parce qu'**on ne sait pas de manière systématique qui ils sont et ce qu'ils sont devenus.**

En outre, les très beaux témoignages de « la leçon de français » sont ceux de personnalités âgées de plus de 35 ans pour les plus jeunes et de plus de 80 ans pour les plus âgées. Or le monde bouge et **la concurrence sur le marché éducatif international** est de plus en plus rude. Si à l'âge où l'orientation professionnelle se précise puis se décide et où les relations professionnelles se nouent, les anciens élèves étrangers des lycées français rompent le lien avec la France, ne sommes-nous pas spontanément persuadés que nous ratons là quelque chose d'essentiel ? Nous savons bien que **c'est le dernier diplôme qui compte !** Ces élèves qui maîtrisent déjà souvent parfaitement le français, cumulent un nombre de mentions bien ou très bien au bac supérieur à la moyenne nationale et sont souvent amenés à tenir des postes importants dans leur pays d'origine à la fin de leurs études, sont évidemment **de futurs étudiants rêvés pour notre pays.**

L'enjeu est donc réel et il faut nous donner les moyens de le mieux mesurer (1) et de suivre ainsi l'impact des améliorations pouvant être apportées pour rendre l'enseignement supérieur français plus attractif pour cette catégorie, à ne pas manquer, d'étudiants étrangers.

Mais avant de suivre le devenir des lycéens étrangers après le bac, ne perdons pas de vue ce qui se passe **avant le bac** et qui demeure essentiel : les lycées français continuent-ils à attirer jusqu'au bac les meilleurs élèves étrangers ?

Nos lycées constituent **un réseau unique au monde**, sans équivalent dans aucun pays (encore que les Américains, les Allemands, ou les Britanniques investissent de plus en plus cet espace...) et **une vitrine incomparable** de tout ce que notre pays véhicule de plus fort : primauté de la culture, défense de sa vocation universelle, enseignement vécu comme espace de liberté, esprit critique dans la filiation de l'esprit des Lumières, rationalisme et cartésianisme comme méthode pour penser le monde, humanisme, esprit de tolérance et laïcité...

Cela suffit-il à motiver élèves et parents aujourd'hui, dans des pays où l'enseignement secondaire est tout à fait compétitif, en particulier si le passage par le lycée français, quelles que soient les qualités reconnues de son enseignement, est considéré comme **un handicap pour accéder à l'enseignement supérieur local** ? Si les élèves étrangers désertent, par exemple, nos lycées après la troisième, voire avant, la question de leur devenir après le bac français n'aurait évidemment plus lieu d'être ! Si au contraire nos lycées jouent un rôle supplétif par rapport à un enseignement local défaillant, la question de leur place dans l'enseignement du pays se pose peut-être avec une acuité plus grande encore.

Pour faire en sorte que le réseau des lycées français demeure ce lieu d'excellence attirant les meilleurs élèves étrangers, il faut en permanence être tout à la fois en veille sur la pertinence de leur **enracinement dans le paysage éducatif local** et aussi être attentifs à leur compétitivité par rapport à la concurrence des autres établissements étrangers (américains par exemple). **L'affirmation de l'ancrage européen et international de nos établissements partout dans le monde** peut conforter leur réputation d'excellence (2).

La question de l'articulation des lycées français et de leur environnement éducatif local est déterminante avant le bac mais tout autant après : croit-on possible ou même souhaitable de « rapatrier » en France tous nos bacheliers étrangers juste après le bac ? Ne faut-il pas, **à côté d'une poursuite de nos efforts dans ce sens, développer d'autres passerelles avec notre enseignement supérieur inscrites tout au long du cursus universitaire, passerelles qui doivent être connues des lycéens étrangers très en amont du bac (3) ?**

Mais pour que ces passerelles puissent être actionnées le moment venu, en particulier pour des élèves vivant en territoire non francophone ou pour des élèves dont les familles ne sont pas francophones, la seule scolarisation dans un établissement français, eût-elle duré 7 ans voire plus parfois, suffit-elle à créer un lien irréversible qui permettra 2 ou 3 ans (master), voire même 5 ans après avoir quitté le lycée français (doctorat), de renouer avec l'enseignement supérieur en France ? **Cultiver le lien avec la France et avec le français tout au long de la scolarité (4)** et des études dans le pays d'origine ne peut bien évidemment que renforcer le « sentiment d'appartenance » suscité par la scolarisation dans un établissement français de l'étranger et donc faciliter la mise en œuvre effective des passerelles vers l'enseignement supérieur français.

Le présent rapport s'articule donc de la manière suivante :

- 1) **Devenir des élèves étrangers après le bac français : la mesure de l'enjeu ;**
- 2) **Lycées français dans le paysage éducatif local : enracinement et européanisation ;**
- 3) **Enseignement supérieur français : multiplier les passerelles**
- 4) **Avant et après le bac : cultiver le lien avec la France et le français.**

1) DEVENIR DES ELEVES ETRANGERS DES LYCEES FRANÇAIS APRES LE BAC : LA MESURE DE L'ENJEU

Matière première de l' « économie de la connaissance », selon le rapport Buhler (cf. bibliographie), les **étudiants** en général, sont devenus **un enjeu pour les États**. Les élèves étrangers des lycées français, déjà formés à notre langue et à notre culture au moment du bac, souvent promis à de « brillantes carrières » selon la formule consacrée, dans leur pays d'origine, devraient l'être encore plus a fortiori, (même si un reste d'éducation à la française oblige à refuser de les considérer comme une matière première !).

Prendre la mesure de l'enjeu, c'est d'abord évaluer ce que leurs familles et l'Etat français sont prêts à investir aujourd'hui pour permettre la scolarisation des élèves étrangers dans nos lycées. C'est ensuite s'intéresser au sort de ces élèves après le bac.

1.1) L'investissement consenti par la France au regard de celui consenti par les familles étrangères pendant la scolarité dans nos établissements.

En 2005, **le nombre des élèves** du réseau d'enseignement français à l'étranger, scolarisés dans les 428 établissements français de l'étranger (73 en gestion directe, 188 conventionnés, 167 homologués), s'élevait à **235 000 élèves dont 155 000 non français, soit 66%**. Sur le total des élèves toutes nationalités confondues, 158 349 étaient scolarisés dans les établissements en gestion directe ou conventionnés de l'Agence pour l'Enseignement du Français à l'Etranger, **l'AEFE**. Ce dernier chiffre est retenu par la suite car il permet seul de calculer certains indicateurs à partir des statistiques produites par l'AEFE dans son rapport annuel d'activité. Sur ce total de 158 349, **les élèves non français** (nationaux ou issus de pays tiers), représentent un pourcentage de plus de **56 %**, soit **87 875 élèves**. Ce pourcentage semble relativement stable au cours des années récentes mais n'a pas fait jusqu'ici l'objet d'un suivi particulier sur le moyen terme.

Si le continent africain compte un peu plus du tiers des élèves étrangers scolarisés dans nos établissements (34%), le reste des élèves est à peu près équitablement réparti entre le continent américain (22,5%), l'Europe (23%), et l'Asie (19,8%).

Le budget total de l'AEFE s'élève pour la même période à 801M d'euros (celui des écoles américaines de l'étranger est évalué à 500 millions de dollars pour la même période mais avec un nombre d'établissements plus réduit). Il est financé à hauteur de **59,5% par des ressources propres**, soit 476,9M (dont 458,8 M d'euros de frais de scolarité).

Comparé au ratio financement propre (publicité, abonnements) / financement total, des **opérateurs audiovisuels internationaux** financés par la France, par exemple, qui se situe plutôt dans une fourchette de **5 à 10%** de ressources propres, on mesure que si les médias ont l'avantage de toucher « les masses », **l'éducation des enfants mobilise moins de « clients »**

mais d'une manière beaucoup plus radicale. Cette remarque est vraie pour les familles françaises, mais, et c'est là un élément majeur de mesure de l'enjeu, elle l'est tout autant voire plus pour les familles étrangères.

En effet, sur cet apport de ressources propres à nos établissements, et compte-tenu du fait que les élèves étrangers ne bénéficient pas de bourses AEFÉ et que leurs droits de scolarités sont supérieurs ou égaux à ceux acquittés par les familles françaises, on peut considérer (il s'agit d'un ordre de grandeur significatif), qu'en 2005 **l'apport financier consenti par les familles étrangères pour permettre à leurs enfants de suivre leur scolarité dans un lycée français a été de 257 M d'euros au moins** (56% de 458,8 M d'euros). Ce montant considérable que les familles étrangères acquittent, paraît un intéressant **indicateur de mesure de l'attractivité des lycées français** bien sûr, et de la reconnaissance internationale de la pédagogie française, mais au-delà peut-être aussi, de **l'attractivité de la France** même (1).

Un **autre indicateur** peut permettre d'évaluer la motivation des familles étrangères pour scolariser leurs enfants dans le dispositif d'enseignement primaire et secondaire français : le montant moyen des frais de scolarité pour un élève étranger donné, qui effectuerait sa scolarité de la maternelle à la terminale dans nos établissements de l'étranger (2). **Au cours des 15 années de scolarité dans le système éducatif français, un élève étranger du pays d'implantation dépensera en frais de scolarité une somme moyenne de l'ordre de 40 000 euros** (c'est un ordre de grandeur puisque les seuls frais de scolarité utilisés dans le calcul sont ceux en vigueur en 2005 et non ceux en vigueur année après année sur 15 ans) tandis qu'un élève d'un **pays tiers** en dépensera environ **44 000**. S'il n'effectue sa scolarité que pendant les **7 années** du secondaire dans un établissement français, ces ordres de grandeurs sont respectivement ramenés à **21 000** et **24 000** euros. Là encore la mesure de l'investissement réalisé par une famille étrangère donnée, pour un élève donné, est un indicateur de **l'attractivité de nos établissements** et à travers eux aussi, au moins dans une certaine mesure, de notre pays.

Face à ces efforts des familles étrangères, la **subvention totale** (au bénéfice des familles, toutes nationalités confondues) de **l'Etat français** s'établit à **324,7 M d'euros** en 2005 à laquelle s'ajoutent les **contributions des pays tiers** d'un total de plus de **18 M d'euros en 2005**. On peut également mesurer **quel est le coût résiduel pour l'Etat français d'un élève étranger qui effectuerait sa scolarité dans les établissements de L'AEFE de la maternelle à la terminale.**

-
- (1) *Pour rester humble toutefois, et même si ces chiffres ne sont pas directement comparables, ce montant est à rapprocher, par exemple, des 4,5 milliards d'euros apportés à l'économie britannique par les 300 000 étudiants étrangers faisant leurs études en Grande-Bretagne ou des 12 milliards d'euros apportés par les près de 600 000 étudiants étrangers faisant leurs études aux Etats-Unis selon le rapport Buhler.*
- (2) *Les statistiques collectées par l'AEFE permettent d'établir un ordre de grandeur significatif puisqu'elles fournissent les frais de scolarité moyens par type d'année (maternelle, école primaire, collège, lycée) et par type d'élève (français, nationaux, pays tiers).*

Le solde pouvant être considéré comme restant à la charge de la France pour la scolarisation d'un élève étranger est de l'ordre de **28 500 euros** pour une scolarité de 15 ans, et d'environ **13 000 euros** (soit environ 40% du coût) pour une scolarisation pendant le seul enseignement secondaire (3).

L'investissement consenti par l'Etat est donc réel mais il est la **condition** qui permet au réseau de maintenir son niveau de **compétitivité** (il faut toutefois noter que les infrastructures sportives de nos lycées font parfois pâle figure au regard des installations des lycées américains ou internationaux), et donc la **condition pour que des contributions des familles, notamment étrangères** sans lesquelles **l'équilibre global du système** ne serait plus assuré, continuent à venir abonder le financement du réseau, dans l'environnement ultra concurrentiel qui est le nôtre. En effet, **sans la présence des élèves étrangers**, les **charges fixes** des établissements devraient être assumées par un plus petit nombre d'élèves (qu'il y ait 25 élèves dans une classe ou 15, il faut toujours un enseignant qui assure le même temps de travail, une salle de classe, etc.), ce qui entraînerait des **droits de scolarité accrus** pour les familles françaises et des **dépenses supplémentaires pour l'Etat** (coûts de fonctionnement et bourses supplémentaires avec l'accroissement des droits de scolarité). En outre, de nombreuses écoles devraient, à tout le moins, supprimer une partie de leurs classes faute d'une masse critique d'élèves suffisante. Le réseau perdrait ainsi de son efficacité.

Au total, on constate donc à travers ces chiffres que **les familles de nos élèves étrangers consentent l'effort principal et que l'Etat français réalise également un investissement significatif** (c'est volontairement que le mot investissement est utilisé et non celui de dépense) pour ces élèves qui représentent un atout pour la France et pour nos établissements à l'étranger.

Mais ce potentiel économique, politique, culturel, diplomatique qu'ils représentent pour notre pays, **se réalise-t-il au moment où l'avenir professionnel se décide** : que deviennent les élèves étrangers après le bac ?

1.2) Que deviennent les élèves étrangers des lycées français après le bac ?

C'est **assez récemment** qu'on a commencé à **s'interroger** sur cette question des élèves étrangers.

Les deux dernières sources d'analyses à ce jour, toutes deux fondées sur l'orientation des bacheliers de **l'année scolaire 2004-2005**, ont été réalisées respectivement par l'**AEFE**, à l'occasion de sa traditionnelle « **enquête de rentrée** », et par **Edufrance**. Elles font toutes deux appel à des enquêtes déclaratives à partir de questionnaires adressés aux proviseurs, mais il est dommage qu'il n'y ait pas eu coordination entre les deux organismes, l'AEFE disposant d'un outil déjà rodé qui aurait permis d'accroître le nombre de réponses à l'enquête Edufrance et d'affiner leur analyse (on doit pouvoir éviter cela sans peine à l'avenir).

(3) Le coût complet moyen annuel d'un élève, toutes nationalités confondues, était en 2005 de 4 694 euros (4 801 euros en 2004, donc un montant relativement semblable, qui permet à la multiplication suivante de ne pas être totalement aberrante...). L'Etat assume un peu moins de 2 000 euros sur cette somme selon le rapport d'activité de l'AEFE. Si un élève effectue 15 années de scolarité dans nos établissements le coût global de sa scolarité s'établirait, aux variations de coût annuelles près qu'on considère comme marginales en raison des chiffres précités, aux chiffres arrondis figurants dans le texte.

L'enquête annuelle de l'AEFE nous apprend que pour la session du **bac 2005**, dans l'ensemble des 428 établissements, répartis dans 130 pays, 10 081 élèves ont passé le bac (92,8% l'ont eu dont 56,7% avec une mention). Le nombre de **candidats étrangers** s'élevait à **7 111**. Ils ont été **reçus à 91%**, soit **6 474 élèves étrangers titulaires d'un bac français**. Les déclarations des proviseurs quant à l'affectation dans l'enseignement supérieur français à l'Automne suivant ne portent que sur 5 658 élèves étrangers car, et c'est regrettable, les **établissements homologués ne sont pas tenus de répondre à « l'enquête de rentrée »**.

Alors que 69,4% des anciens élèves français choisissent de poursuivre leurs études en France, seuls 38,6% des élèves étrangers venant d'obtenir un bac français font le choix de rejoindre immédiatement l'enseignement supérieur français. Ce qui revient à dire que **plus de 60% des bacheliers étrangers décident soit de rester dans leur pays d'origine, soit de repartir vers d'autres destinations étrangères (souvent vers les Etats-Unis et le Canada)**. Le chiffre des candidats à des études en France remonte à 44,6% si on ne recense que les élèves étrangers des établissements AEFÉ en gestion directe ou conventionnés. A titre de comparaison, les statistiques de **la British Section du lycée international de St Germain en Laye** font apparaître que depuis 1985, **60% des élèves** titulaires de l'Option Internationale pour le Baccalauréat (toutes nationalités confondues) ont poursuivi leurs **études supérieures en Grande Bretagne**.

L'étude d'Edufrance, qui ne porte, il est vrai que sur 88 établissements, soit un peu moins d'un établissement sur deux, indique que de façon globale, sans tenir compte de la nationalité des anciens élèves bacheliers, les **principaux pays étrangers « recruteurs »** (à partir de salons, forums, foires) de nos élèves des lycées français, sont : les **Etats-Unis** (54%), le **Canada** (33%), la **Grande Bretagne** (21%), l'**Australie** (18%).

Ces pourcentages concernant la proportion des élèves qui ne font pas le choix de venir en France, recouvrent toutefois de **grandes disparités selon les zones géographiques**. L'enquête de l'AEFE révèle que 27% des établissements ont, en effet, plus de 80% de leurs élèves, toutes nationalités confondues, qui poursuivent leurs études en France : il s'agit des lycées comptant de nombreux élèves français ou de lycées situés dans des zones où l'enseignement supérieur reste à développer (Afrique, Madagascar notamment). En revanche les **16% de lycées dont plus de 80% des élèves ne poursuivent pas leurs études en France** (là encore toutes nationalités confondues), **sont situés en zones très concurrentielles en matière d'enseignement supérieur : Canada, Etats-Unis, Espagne, Liban...**

Quelles sont les **motivations** indiquées par les élèves français ou étrangers dans le cadre de l'enquête Edufrance pour expliquer leur choix de **poursuivre leurs études ailleurs qu'en France ?**

La possibilité de bénéficier de formation en **anglais** arrive en tête, suivi de l'« **employabilité** » mondiale ou locale conférée par les **diplômes** et de leur **prestige**. Il s'agit là d'une démarche très pragmatique, bien éloignée de l'attachement affectif très fort aux lycées français exprimé dans le livre cité en introduction « La leçon de français ». Mais au-delà des raisons précédentes qui peuvent conduire les élèves étrangers à quitter leur pays de résidence pour une autre destination que la France, ils sont encore plus nombreux à préférer rester chez eux. Le **coût des études à l'étranger** et la **qualité de l'enseignement supérieur de leur pays de résidence** semblent être les deux principales raisons de ce choix de ne pas partir. Une **mauvaise information** sur les possibilités d'études à l'étranger **ne semble pas** en revanche **un facteur explicatif** retenu par les élèves. Peut-être sont-ils, en effet, bien informés sur l'organisation de l'enseignement supérieur français mais l'enquête ne permet pas de savoir

si les élèves connaissent aussi l'ensemble des possibilités permettant de passer de l'enseignement supérieur de leur propre pays à la France, même quelques années après le bac.

S'agissant des étudiants qui choisissent de poursuivre leurs études en France, les statistiques fournies par l'AEFE ou Edufrance **ne permettent pas davantage que pour l'analyse précédente, de distinguer systématiquement les élèves français des élèves étrangers.** Cette non-distinction est révélatrice de l'état d'esprit, qu'on ne peut que saluer, qui préside à l'enseignement dans le réseau de nos établissements. Cependant on peut estimer que le lien avec notre pays pour de jeunes français, même expatriés, ne se dénoue pas après le bac parce qu'ils font un premier cycle d'enseignement supérieur ailleurs qu'en France. Ce pari semble beaucoup plus aléatoire pour des élèves étrangers surtout si l'enseignement supérieur de leur pays d'origine est de bon niveau. C'est pourquoi il est important de comprendre leurs motivations spécifiques qui peuvent être différentes de celles des jeunes français. Et quand ils font le choix de la France, il est aussi important de pouvoir suivre leur parcours distinctement après le bac. C'est là l'orientation retenue actuellement tant par l'AEFE que par les autres acteurs du secteur. Le séminaire sur l'attractivité de la France a confirmé cette démarche dans ses décisions du mois de mai dernier.

A ce stade, les **statistiques globales pour les élèves français et étrangers** venant étudier en France après le bac nous indiquent que :

- sur les 9 727 candidats des lycées français de l'étranger reçus au bac en 2005, **1 484** ont été admis dans les **classes préparatoires** aux grandes écoles (pour 2 345 pré-inscriptions) ;
- le CNOUS a enregistré pour la même année **7 000 dossiers bleus** de pré-inscription en 1^{ER} cycle universitaire (pour les universités non sélectives) de candidats au baccalauréat résidants hors du territoire national.

L'évolution du nombre de dossiers « bleus » enregistrés par le CNOUS (jusqu'en 2005, l'organisme n'étant désormais plus gestionnaire de ces dossiers), au cours des dernières années est **d'ailleurs en constante progression**, signe que l'attractivité de l'enseignement supérieur français évolue positivement, en tous cas en moyenne mondiale et sans pouvoir distinguer les élèves français et les élèves étrangers à ce stade. Si 4 675 dossiers d'inscription en université des élèves des lycées français étaient déposés en 1999, ce sont 7 569 qui l'ont été en 2006, soit 569 dossiers de plus qu'**en 2005 (+8,1%)**.

Cette hausse significative est à mettre en corrélation avec la **dématérialisation des inscriptions** qui se font désormais en ligne (c'est le Rectorat de Paris qui gère à présent ces dossiers « dématérialisés » en liaison avec l'AEFE). Mais tous les inscrits ne viennent pas nécessairement en France une fois le bac obtenu. Sans doute le chiffre exact des élèves venant effectivement en France existe-t-il, ou peut-il être calculé mais à partir de sources (la présence réelle dans les universités) auxquelles la brièveté de la présente étude n'a pas permis d'accéder.

Les universités (non sélectives) les plus demandées dans les vœux des élèves de l'étranger sont : Paris 1 (Panthéon Sorbonne), Paris 6 (Pierre et Marie Curie), Paris 2 (Panthéon Assas), Paris 5 (René Descartes) (et aussi Paris 7 et Paris 10 en troisième vœu) et pour la province, Toulouse (1 et 3) et Montpellier (1).

Ces élèves français ou étrangers qui font le choix de nous rejoindre dès après le bac, nous prêtent les **atouts** suivants, toujours selon l'enquête d'Edufrance : qualité de l'**enseignement** français et réputation de nos **établissements**, ainsi que faible coût des **inscriptions**. **En revanche**, l'insuffisante qualité de l'**accueil**, les difficultés de **logement**, le montant insuffisant des **bourses** sont les **points faibles** mis en avant par l'enquête.

Les limites de ces études, pour utiles qu'elles soient, sont triples :

- elles ne sont **pas concertées** entre l'AEFE et Edufrance, alors que l'AEFE dispose déjà d'un nombre important et représentatif de données et qu'Edufrance a la capacité de contribuer en liaison avec l'Agence, à leur exploitation et publication qui pourrait être sous signature conjointe chaque fois que c'est utile.
- Elles **ne distinguent pas**, pour certaines données utiles à la mesure et au suivi du devenir des **élèves étrangers**, ces derniers **du total** des élèves du réseau (on ignore ainsi à ce stade qui sont les bacheliers étrangers en classes préparatoires, leur répartition par discipline et par lycée ; on ignore ces données également pour les premiers cycles universitaires) ;
- **Surtout** elles sont **limitées à l'année de sortie du bac**. Est-on sûr que des élèves peu désireux de quitter leur pays à 17 ou 18 ans, n'ont pas rejoint notre enseignement en **master** ou en **doctorat** (surtout que notre politique consiste à encourager la venue des étudiants étrangers pour ces niveaux d'études plutôt que pour le premier cycle) ? Rien ne permet ce suivi aujourd'hui. Pourtant le diagnostic posé sur notre capacité à attirer les élites étrangères que nous avons nous-mêmes formées, peut en être notablement modifié. **La mise en place, par les académies de rattachement des lycées français de l'étranger, de numéros d'inscription au bac** comme pour les bacheliers des territoires français, devrait pouvoir permettre à la **Direction de l'évaluation et de la prospective du Ministère de l'Education Nationale** de disposer, à côté du suivi déclaratif des proviseurs au moment de l'année du bac (qui demeure indispensable du point de vue des analyses qualitatives), d'un suivi statistique automatique et pluriannuel. Cette attribution de numéros d'inscription ne concerne encore qu'un quart des élèves passant le bac à l'étranger en 2006.

Le recrutement d'une statisticienne par l'AEFE marque clairement la volonté de l'agence de renforcer ses compétences dans ce domaine. Les recommandations suivantes peuvent accompagner cette démarche.

RECOMMANDATIONS (1) :

- *Création d'un **petit groupe de travail** (3 à 4 personnes) comportant des représentants de l'AEFE, de la DGCID et de la Direction de l'évaluation et de la prospective du Ministère de l'éducation nationale, pour **élaborer un cahier des charges des statistiques permettant le suivi des élèves étrangers titulaires d'un bac français tout au long de leurs études en France**, quelle que soit le moment de leur entrée (après le bac ou plus tard), et s'appuyant notamment sur les **numéros d'inscriptions au bac** délivrés par les académies de rattachement ;*
- ***Accélération de ces délivrances de numéros d'inscription par les académies de rattachement** afin que l'ensemble des élèves passant un bac français à l'étranger soient couverts rapidement (l'idéal serait une couverture totale en **2007**), conformément aux recommandations du séminaire gouvernemental sur l'attractivité de la France pour un meilleur suivi statistique des bacheliers étrangers;*
- ***Distinction dans les statistiques de l'AEFE**, indispensables pour les analyses qualitatives, en particulier « **l'enquête de rentrée** » des **élèves français**, des **élèves nationaux** et des **élèves des pays tiers** notamment pour l'orientation après le bac, chaque fois que possible (ainsi les dossiers bleus ou d'inscriptions en classes préparatoires devraient d'ores et déjà permettre cette distinction, d'où l'importance de la présence d'une statisticienne à l'agence).*
- ***Concertation entre l'AEFE et Edufrance (Campus France)**, pour les enquêtes ou informations à destination des lycées français afin d'éviter les doubles questionnaires, mettre en commun les analyses et, le cas échéant, les publications sous double signature **chaque fois que c'est utile** (les brochures d'information à destination des élèves des lycées français éditées par Edufrance devraient ainsi être concertées avec l'AEFE qui doit désigner un responsable pour cette tâche).*

Ces mesures ne semblent pas devoir constituer a priori des coûts supplémentaires par rapport aux sommes déjà budgétées par ces organismes.

Elles permettraient moyennant quelques ajustements limités de préciser le diagnostic et donc d'affiner les éventuels « remèdes ».

Mais avant de s'intéresser aux « remèdes » susceptibles d'améliorer notre capacité à attirer, après le bac, dans notre enseignement supérieur, les élèves étrangers de nos lycées « off shore », il semble de bon sens de se préoccuper d'abord de veiller à **maintenir notre capacité à attirer jusqu'au bac les meilleurs élèves étrangers**, dans un environnement en mutation.

2) LYCEE FRANÇAIS DANS LE PAYSAGE EDUCATIF LOCAL : ENRACINEMENT ET EUROPEANISATION.

2.1) Aller plus loin encore dans l'ouverture à la fois vers le pays d'implantation et vers l'international.

1 - Une tradition d'accueil puis d'ouverture.

Les écoles françaises à l'étranger sont aujourd'hui, au même titre et peut-être plus encore à certains égards (elles sont un des rares outils financés majoritairement par ses usagers) que les Centres et Instituts culturels, les Alliances françaises, les instituts français de recherches à l'étranger, TV5 ou RFI, etc. **un incomparable instrument de rayonnement pour notre présence culturelle dans le monde.**

Bien sûr, comme la télévision ou la radio internationales de langue française, les écoles françaises de l'étranger sont simultanément un **service**, particulièrement **essentiel** dans le cas de l'enseignement, **pour les familles françaises** expatriées. Les écoles françaises se sont d'ailleurs créées depuis l'origine chaque fois qu'un groupe de français s'implantait à l'étranger, signe du « culte du savoir » de nos compatriotes. Mais **dès leur création** et contrairement à la philosophie d'autres dispositifs d'enseignement étrangers, **l'ouverture « aux enfants du pays » a été la marque des écoles françaises et leur originalité.** On peut rappeler par exemple, qu'à Vienne, à la fin de la deuxième guerre mondiale, alors que les quatre grandes puissances d'occupation installaient des écoles pour les enfants de leurs ressortissants, la France était seule à ouvrir la sienne aux jeunes autrichiens.

Les écoles françaises à l'étranger sont donc depuis parfois des siècles (le plus ancien lycée français ouvert à Berlin date du XVIIIème siècle) un lieu d'ouverture aux élèves étrangers et non de repli identitaire sur soi.

On leur a pourtant reproché à **une certaine époque d'être un lieu de fermeture par rapport à la langue et à la culture de leur pays d'implantation.** Mais comme Maryse Bossière, la directrice de l'AEFE, le rappelle dans « La leçon de français », voici une quinzaine d'années que la **nécessité d'ouvrir les élèves des lycées français à leur environnement, de leur donner une bonne connaissance du pays où ils se trouvent et de sa langue, est prise en compte** par le réseau des établissements français. Et d'ailleurs, **les résultats sont là** : non seulement nos écoles françaises ont su être et rester attractives, mais elles le sont de plus en plus. **Elles ont augmenté leurs effectifs de 10%** (toutes nationalités confondues) précisément au cours de ces 15 dernières années (sans que la part des élèves étrangers ne puisse être distinguée, à ce stade, dans la progression).

2 - Dans certains pays pourtant, des « pertes en ligne » avant le bac.

Cependant **le monde change** et la **compétition** par rapport aux systèmes éducatifs nationaux commence désormais **bien avant le bac**. La croissance globale de nos effectifs peut coïncider d'une part avec de fortes disparités géographiques dans les recrutements (plus de croissance dans les zones où l'enseignement local reste à développer) et avec des évolutions préoccupantes en termes de répartition, dans un même établissement, des élèves par classes (nombreux en maternelle, plus rares en terminale).

Pourquoi dans certains pays, **les élèves étrangers** en particulier, mais les français parfois aussi, **désertent-ils en classe de troisième ou de première**, l'enseignement français ? On peut aisément imaginer que dans les **16% de pays où 80% des élèves ne poursuivent pas leurs études en France** après le bac, un certain nombre d'entre eux n'éprouvent pas le besoin de le passer et quittent nos établissements avant la terminale. Ainsi, par exemple, le lycée Franco-Américain de San Francisco voit passer ses effectifs d'une cinquantaine d'élèves en 4^{ème} bilingue à moins d'une vingtaine en terminale française.

Pôle d'excellence, les lycées français le sont de toute évidence, mais tout en continuant à signer notre différence, - car si elle n'est plus, alors pourquoi aller au lycée français ?-, ne faut-il pas permettre à nos élèves de **disposer dans nos établissements des mêmes atouts qu'ils prêtent au système éducatif national** et qui leur font dans certains pays, quitter notre enseignement **au moment où se dessine leur orientation universitaire** ?

Il ne s'agit pas, donc, de crier au loup quand tout irait bien mais plutôt de conforter et **d'adapter la politique d'ouverture** à la culture « de l'autre » menée par nos établissements français à l'étranger depuis de nombreuses années, pour garantir leur attractivité et de **définir les démarches** à entreprendre, **au plus haut niveau de la représentation diplomatique française du pays concerné**, si nécessaire, pour faire en sorte que jamais au grand jamais, le passage par un lycée français ne puisse être considéré comme un ghetto, fut-il doré, ou un handicap par rapport à une scolarité dans le système national de l'élève étranger ou tiers.

Plus ambitieux encore : au-delà de l'excellence de la pédagogie française qui les attire au moins jusqu'en troisième, de l'efficacité de notre formation par rapport à leur système éducatif local qui devrait leur permettre, si nous faisons le nécessaire, d'achever leur scolarité jusqu'au bac, ne devons-nous pas offrir aux élèves de nos établissements de l'étranger, la perspective d'un lycée français devenu **portail d'ouverture sur l'Europe et l'international**, et cela tant pour maximiser nos chances de conserver dans notre dispositif les meilleurs élèves étrangers que pour donner aussi toutes leurs chances aux élèves français expatriés, dans la compétition mondiale ?

2.2) Enracinement et Européanisation à la française.

Trois démarches sont proposées pour renforcer tout à la fois l'enracinement et l'eupéanisation de nos établissements dans le paysage éducatif local..

1 – Se doter d'indicateurs d'alerte susceptibles d'attirer notre attention en cas de « pertes en ligne » d'élèves avant le passage du baccalauréat et d'aider à analyser les raisons de ces départs.

Aujourd'hui cette mesure souffre de deux **handicaps** :

- **seules les écoles en gestion directe ou conventionnées** fournissent des statistiques régulières. Lorsque le poids des établissements homologués est significatif, une approche par pays est donc parfois difficile. C'est par exemple le cas aux Etats-Unis, pays pour lequel on pressent pourtant qu'il est un des cœurs de cible de la stratégie de plus fort enracinement ;
- **seuls « les stocks » d'élèves sont mesurés**, classe par classes (ce qui permet déjà de mesurer les éventuelles chutes d'effectifs) et non les flux de sortie et d'entrée qui pourraient permettre de préciser la nature des départs et le profil des élèves sortants. Il serait ainsi intéressant de vérifier dans certaines zones (pays émergents tels que par exemple le Vietnam, le Laos ou encore l'Algérie), que certaines sorties ne sont pas liées à des problèmes financiers : les parents motivés par une scolarisation dans un établissement français ne sont pas nécessairement solvables pour une scolarité longue. Ailleurs le flux de sortie sera exclusivement lié à la volonté de rejoindre le système éducatif national pour des raisons qu'il faudra identifier précisément. Le remède ne peut être trouvé si le mal n'est pas diagnostiqué.

Si les postes diplomatiques se mobilisaient, aux côtés de l'AEFE, afin d'obtenir les informations utiles auprès des proviseurs des établissements homologués, l'indicateur « de pertes en ligne » sur lequel l'AEFE travaille d'ores et déjà, pourrait être à la fois vraiment pertinent et opérationnel sans tarder.

2 – Elaborer des mesures d'« équivalence » avec le système éducatif national.

Dans les pays où la « déperdition en ligne » avant le bac est significative en valeur absolue ou par son évolution (indicateurs précédents), et grâce à une étroite coopération entre l'équipe parisienne de l'AEFE, les **proviseurs** des lycées du pays concernés et les **services culturels** de l'ambassade, des **mesures adaptées aux situations particulières** du pays pourraient être étudiées pour aboutir à une proposition d'action qui, si elle implique des négociations de niveau politique avec les autorités gouvernementales du pays, devrait **mobiliser l'ambassadeur** lui-même, tant **l'enjeu éducatif est désormais central**.

Quelques exemples peuvent être évoqués ici, mais il serait bien évidemment absurde dans un rapport général de tenter d'analyser chaque situation particulière. **La force de notre réseau c'est précisément de pouvoir faire du « sur mesure » de terrain à partir d'une boîte à outils commune :**

- ainsi en **Espagne**, la sévérité des **notations en contrôle continu** dans les lycées français par rapport aux établissements espagnols, semble constituer un handicap pour le passage de l'examen d'accès aux universités, qui tient compte de cette notation. On peut imaginer pour éviter cet écueil, que la négociation **d'une équivalence de notation** entre lycées français et lycées espagnols soit stabilisée de façon structurelle au lieu d'être remise en cause chaque année, ce qui n'est pas de nature à persuader les familles espagnoles de laisser leurs enfants jusqu'au bac dans nos lycées;

- aux **Etats-Unis**, l'accès à l'université tient compte de plusieurs critères. Les résultats aux S.A.T reasoning et S.A.T subject tests, sont une première donnée prise en compte qui est fondée sur **une logique de QCM** (questionnaires à choix multiples) totalement étrangère à notre mode d'enseignement secondaire, ce qui peut défavoriser les élèves de nos lycées. Des **formations spécifiques**, en parallèle à nos enseignements, pour préparer les élèves désireux de passer ces tests, afin de les inciter à rester jusqu'à la fin du secondaire (et donc plus si affinité) dans nos établissements, sont souvent d'ores et déjà prévues. Sont-elles suffisamment **valorisées** auprès de nos élèves américains avant la troisième? Les **lettres de recommandations** des enseignants ou du conseiller d'orientation témoignant si possible de l'investissement extra scolaire de l'élève (travail rémunéré, travail volontaire, investissement dans une équipe sportive, etc.) et d'ailleurs, l'**encouragement à cette dimension extra scolaire de l'éducation**, si peu spontanément française, sont d'autres critères d'accès à l'université. Sont-ils totalement intégrés dans nos réflexes éducatifs et nos élèves américains le savent-ils ?

- ailleurs encore, voire aux Etats-Unis aussi peut-être avec l'option américaine du bac français, c'est la mise en place, à l'instar de ce qui se fait avec l'Allemagne, d'une **certification particulière de fin d'études secondaires** (comme l'ABIBAC) qui peut permettre à nos élèves étrangers de ne pas s'inquiéter d'un éventuel « déracinement » par rapport à leur système éducatif local et les inciter à poursuivre toujours plus nombreux et jusqu'au bac le cursus entrepris souvent depuis la maternelle.

Ces mesures « d'équivalence » peuvent être plus ou moins ambitieuses (parfois il peut s'agir simplement de **mieux communiquer** pour casser les idées reçues) mais ont toujours pour objectif de **gommer les éventuels handicaps**, par rapport au système éducatif local, que peut receler notre système scolaire et de donner aux **titulaires d'un bac français** (et d'un contrôle continu dans un lycée français, car la plupart des admissions dans l'enseignement supérieur se font avant l'obtention d'une éventuelle mention au bac, sur cette seule base...) **l'égalité des chances pour l'accession à l'université avec l'enseignement secondaire national** (qu'il s'agisse du diplôme de fin d'études secondaires ou des modalités de contrôle continu du pays hôte).

Une telle démarche est de nature à favoriser l'attractivité des établissements français dans le pays où une déperdition d'élèves a été constatée avant le bac. Mais **les autres titulaires du bac français dans le monde pourraient aussi bénéficier de ces mesures**, ce qui contribuerait à assurer voire à accroître ailleurs dans le monde aussi, l'attractivité de nos

lycées. Ainsi par exemple, des **élèves latino-américains** pourraient être d'autant plus motivés pour l'obtention du **bac** français que celui-ci serait aussi **un atout pour avoir accès aux plus prestigieuses universités espagnoles** (à nous ensuite de les orienter vers des parcours transnationaux « diplômants » intégrant la France).

D'où le troisième volet de recommandations :

3 – Positionner les lycées français comme portails d'ouverture sur l'Europe et l'international.

L'internationalisation du lycée de Bruxelles est un exemple à observer de près de ce point de vue.

Au cœur de la capitale de l'Europe, le lycée français pouvait-il ne pas adapter son offre de programmes au cosmopolitisme du public des élèves présents à Bruxelles, après l'élargissement de surcroît ? Grâce à la mobilisation de l'ambassadrice, de l'équipe de direction du lycée, de l'inspection générale de l'éducation nationale et de l'AEFE, un projet pédagogique a été élaboré pendant l'année scolaire 2004-2005, reposant sur deux axes forts :

- un enseignement renforcé des **langues vivantes** (anglais et allemand en particulier) à **tous les niveaux** de la scolarité, de la maternelle, au collège et au lycée en passant par les classes primaires, avec une double première langue vivante pour tous, en 6^{ème}.
- Le développement de l'enseignement en anglais et allemand, d'une Discipline Non Linguistique (**DNL**), soit l'histoire, géographie, soit les sciences physiques, à partir de la cinquième.

Outre le bac français, le lycée de Bruxelles préparera à partir de la seconde grâce à une classe dédiée, à **l'Option internationale du baccalauréat, OIB**. La valeur que saura conquérir ce diplôme, sa reconnaissance internationale sont des éléments fondamentaux de la politique d'europanisation initiée au lycée de Bruxelles.

Par cette ouverture aux langues étrangères, il y a fort à parier que **c'est le français qui verra sa place renforcée** puisque des élèves étrangers imparfaitement francophones qui auraient hésité à rejoindre le lycée français et préféré aller à l'école européenne, pourront le faire plus facilement et en ressortiront forcément en ayant appris le français...

Dans un esprit assez proche, c'est ainsi qu'en **Espagne**, lors de leur dernier séminaire (mars 2006), les chefs d'établissement de la péninsule ibérique, sont parvenus à définir, en concertation avec l'académie de Toulouse les grands axes d'une **politique pédagogique particulière à cette euro-région « latine » qui devrait associer les universités de Toulouse le Mirail et d'Alicante**. Le but est de dépasser progressivement l'objectif, déjà utile, de bilinguisme et de biculturalisme, pour aller vers une europanisation de l'enseignement (plurilinguisme en particulier). **Le lycée de Vienne** a, quant à lui, su développer un enseignement pilote des langues afin de renforcer l'ouverture à la langue allemande et à l'anglais.

Hors territoire européen, et dans le primaire cette fois, à **Dubaï**, une école a été créée en 2003 par l'Association franço-libanaise pour l'éducation et la culture (**AFLEC**) . Cette association est affiliée à la **Mission Laïque Française**, qui assure la gestion pédagogique de l'école.

Le projet pédagogique a voulu répondre à plusieurs impératifs :

- offrir une offre éducative en français et à « la française », respectueuse des programmes officiels de l'Education Nationale ;
- adapter les enseignements à la réalité du public scolarisé à Dubaï (enfants francophones, anglophones, arabophones) ;
- se soumettre aux obligations du pays d'accueil : place de l'enseignement de l'arabe.

A partir de ces ingrédients, **un cursus trilingue** a été conçu intégrant l'étude de certaines parties du programme dans chacune des trois langues. **L'évolution des effectifs de cette école entre 2003 et 2006 est spectaculaire** : ouverte avec 23 élèves, elle compte à la prochaine rentrée plus de 400 élèves.

Ce type d'expériences de mise en place de **classes bilingues ou plurilingues (français, anglais et langue du pays d'accueil)**, le plus tôt possible dans la scolarité est de nature à rendre plus compétitive notre offre éducative, en particulier si, notamment grâce à des options européennes ou internationales, nous arrivons à **faire du passage par les lycées français et de l'obtention du bac français (ou avec option internationale, OIB) un produit universel, une sorte de monnaie internationale de reconnaissance des connaissances**, qui soit :

- à la fois **bien enraciné** dans le contexte local spécifique ;
- **mais ouvert sur l'Europe et l'international**. L'enseignement secondaire ne peut plus être purement national sous peine de se couper de **l'enseignement supérieur et du marché du travail, de plus en plus internationaux quant à eux** ;
- **le tout en restant français**, c'est quand même la référence première et essentielle qui attire les familles étrangères vers nos lycées. L'enrichir pour les convaincre d'y rester, ne signifie pas l'effacer ! Pour cela on doit introduire **une différence entre « enseignement en français »** (il ne doit pas être exclusif mais au contraire faire la place aux autres langues et tout particulièrement à l'anglais) **et « enseignement à la française »** qui est notre signature identitaire.

La **mondialisation s'étend à tous les secteurs**, organisons-la puisque nos établissements à l'étranger nous confèrent une longueur d'avance pour quelques temps encore. La concurrence n'est, en effet, pas inactive : **le bac international de Genève (IB)**, géré par une société privée, est en train de prendre une longueur d'avance auprès des universités américaines qui font figurer dans leurs dossiers d'inscription la mention « did you follow the I.B. Curriculum and passed the I.B. ? » alors qu'il n'est jamais fait mention du bac français. Le bac international de Genève **est en train d'occuper en partie la place que le bac délivré par nos propres établissements devrait prendre. Nous devons mieux faire notre marketing.**

Les lycées français implantés en Europe sont bien placés pour constituer **le réseau de référence pour la construction de « l'Europe des lycéens »!** **Les lycées français implantés dans le reste du monde** devraient pouvoir accroître leur attractivité **en plantant plus**

fermement encore le drapeau européen à côté du drapeau français à leur fronton, à l'instar de ce qui s'est fait à Bruxelles, en Espagne ou à Vienne. **L'Union européenne** ne pourrait-elle, dès lors, devenir un **partenaire financier** pour notre réseau d'établissements français ? Ne pourrait-on ainsi rechercher un **accord** avec les instances européennes pour **éviter la création d'écoles européennes** là où existent déjà des établissements français susceptibles de s'europaniser ?

La mobilisation des ambassadeurs, l'investissement des conseillers culturels, l'étroite symbiose entre l'AEFE, les proviseurs, le poste et la DGCID peuvent faciliter la mise en place d'**expériences pilotes d'europanisation** dans quelques pays clé à définir en croisant les critères (hémorragies des élèves en 3^{ème}, désaffection par rapport à l'enseignement supérieur français, enjeu représenté par le pays pour la France, capacités contributives des familles étrangères etc.).

Le partenariat avec d'autres pays pour mettre en place certaines expérience pilotes pourrait être étudié : pourquoi ne pas essayer à **Vancouver**, par exemple, comme le suggère le sénateur Duvernois, dès lors que notre établissement s'arrête en CM2, de monter un **collège bilingue**, (puis un lycée, si possible), dans le cadre d'un partenariat avec la province anglophone de Colombie Britannique (l'enseignement ne relève pas du fédéral au Canada) qui serait sans doute intéressée par l'expertise de la France pour l'enseignement en français et pourrait assumer une part significative des financements (c'est là, la condition évidemment) ? Cette même logique de partenariat pourrait être explorée pour procéder à des **échanges d'enseignants** dans le cadre de la mise en place de filières plurilingues comme le suggérait le rapport Cariot du Conseil Economique et Social.

Un mot encore pour l'Afrique : la problématique de l'enseignement en primaire et en secondaire en Afrique est un enjeu à la fois **si capital et si complexe** qu'il aurait semblé d'une inconcevable légèreté de tenter de la traiter dans cette étude. En outre, la direction des politiques de développement de la DGCID, vient de mettre en place une **mission d'évaluation de la coopération éducative**. La question dépasse celle des établissements français qui jouent dans cette zone du monde un rôle souvent supplétif mais ne peuvent évidemment suffire à résoudre les problèmes de scolarisation. La question de l'acquisition même de la langue française, dans des pays où elle est parfois la seule langue vernaculaire commune et n'est pourtant souvent plus enseignée faute de formation des formateurs (les instituteurs notamment), est presque un préalable à cette réflexion, essentielle, sur l'enseignement en général. Le rôle de **l'audiovisuel éducatif** est également à prendre en compte dans ce contexte où le problème est notamment celui de la masse des élèves à scolariser.

RECOMMANDATIONS (2) :

- *Se doter d'indicateurs d'alerte* susceptibles d'attirer notre attention en cas de « **pertes en ligne** » d'élèves avant le passage du baccalauréat et d'aider à analyser les raisons de ces départs.

- *Elaborer des mesures d'« équivalence »* avec le système éducatif national dans les pays où la « **déperdition en ligne** » avant le bac est significative (indicateurs précédents).

*Grâce à une étroite coopération entre l'équipe parisienne de l'AEFE, les **proviseurs** des lycées du pays concernés et les **services culturels** de l'ambassade étudier des **mesures adaptées aux situations particulières** du pays qui permettent **l'égalité des chances pour l'accession aux universités nationales avec l'enseignement secondaire du pays hôte** (qu'il s'agisse du diplôme de fin d'études secondaires ou des modalités de contrôle continu ou encore de l'examen de passage pour l'université). Les actions à mener peuvent relever du « **mieux faire savoir** » aux universités locales, la valeur de la scolarisation et du bac français (y compris avec option internationale) ou, à l'autre extrême, impliquer des **négociations de niveau politique** avec les autorités gouvernementales du pays, **l'ambassadeur** pouvant être amené à se mobiliser, tant **l'enjeu éducatif est désormais central**.*

- *Positionner les lycées français comme **portails d'ouverture sur l'Europe et l'international**. **L'internationalisation du lycée de Bruxelles, les démarches entreprises en Espagne ou en Autriche initient un processus qu'il faudrait amplifier en lançant de nouvelles expériences pilotes**, dans quelques pays clé à définir **en croisant les critères** (hémorragies des élèves en 3^{ème}, désaffection par rapport à l'enseignement supérieur français, enjeu représenté par le pays pour la France, capacités contributives des familles étrangères etc.)*

Le but est de faire du bac, français ou avec option internationale, délivré par les établissements français une référence pour les admissions en universités partout dans le monde.

- ***Etudier les possibilités de partenariat avec l'Union européenne** (non concurrence avec la création d'écoles européennes et européanisation des lycées français avec aide financière) **et avec d'autres pays**, pour mettre en place certaines expériences pilotes (en particulier les filières plurilingues), notamment dans une perspective de partage des coûts (exemple de Vancouver) et d'échange d'enseignants.*

3) L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR FRANÇAIS : MULTIPLIER LES PASSERELLES.

60 % des élèves étrangers des lycées français préfèrent poursuivre leurs études ailleurs qu'en France, une forte proportion d'entre eux choisissant de rester chez eux, après le bac. **Dans 16% des pays** dont le dispositif d'enseignement supérieur est parfaitement compétitif, ce sont même **80% des élèves** (toutes nationalités confondues) **qui ne poursuivent pas leurs études en France** pour la première année du premier cycle en tous cas, la seule pour laquelle nous disposons d'informations chiffrées. Ainsi les anciens élèves des lycées français d'Europe illustrent très bien cette **faible motivation pour l'enseignement supérieur français** : en dépit de la proximité géographique, moins de 20% des élèves des lycées français en Espagne rejoignent la France, par exemple, contre 90% pour le Maroc. **Le facteur dominant de cette déperdition** semble être la **qualité de l'offre universitaire du pays d'origine**.

L'objectif est-il d'inverser ces pourcentages dès la première année après le bac ? Cela paraît peu réaliste parce que notre **capacité d'accueil** « encadré » ou d'enseignement « avec **tutorat** » en **1er cycles universitaires**, semble en première analyse insuffisante, et qu'il ne s'agit pas de faire courir à nos élèves étrangers, loin de leurs familles, dans un univers culturel nouveau, **un risque d'échec** bien plus important que s'ils étaient restés chez eux. Les études réalisées sur les étudiants étrangers en France révèlent que les étudiants « primo-arrivants », venus en France dans le cadre d'une **démarche individuelle hors de tout programme « intégré » ou de tout parcours balisé**, constitue la catégorie la plus exposée à l'accumulation des difficultés qui attendent l'étudiant poursuivant ses études en France.

Autant il semble évident que **la venue en France** après le bac des étudiants étrangers des lycées situés hors du territoire national doit être **facilitée**, à toutes les étapes, **et encadrée** autant que possible (3.1), autant il faut aussi parfois **apporter l'enseignement supérieur français jusqu'à eux** (3.2), ou encore les laisser mûrir et s'aguerrir dans des systèmes d'enseignements supérieurs nationaux pour **venir en France plus tard** (3.3). L'impératif constant, quelle que soit l'option envisagée, est la **qualité de l'information** délivrée et la **pertinence des conseils d'orientation** aux élèves de nos lycées.

3.1) Poursuivre dans la voie d'un accueil privilégié des élèves étrangers des lycées français qui veulent venir en France après le bac.

1 – L'amélioration de l'attractivité de l'enseignement supérieur français pour l'ensemble des étudiants étrangers est évidemment bénéfique pour les élèves étrangers titulaires d'un bac français.

Depuis le « **plan d'action pour améliorer l'accueil des étudiants en France** », proposé en 2001 par le professeur Elie Cohen, la mise en place du Conseil National pour le

Développement de la Mobilité Internationale des Etudiants, qu'il préside, et grâce aux mesures prises dans le cadre du **séminaire gouvernemental sur l'attractivité de la France** dans le domaine de la mobilité étudiante, avec notamment une charte de qualité de l'accueil des étudiants étrangers, de façon générale, l'accueil des étudiants étrangers en France ne cesse de **s'améliorer** (c'est le constat fait par l'ensemble des rapports récents sur la question, cités en bibliographie, même s'ils soulignent les progrès restant à accomplir). Ces évolutions profitent bien évidemment aussi aux élèves des lycées français qui choisissent la France. **La création d'une agence** « Campus France », voulu par le Ministre des affaires étrangères, s'inscrit dans cette même recherche d'amélioration de l'accueil des étudiants étrangers qui ne peut qu'être bénéfique pour les titulaires étrangers d'un bac français.

Cependant, les médias étrangers ou français se font régulièrement l'écho d'**une réputation**, sans doute en partie injustifiée mais tenace, d'un système d'enseignement universitaire français **insuffisamment performant dans la compétition mondiale**. Les classements **internationaux** construits sur des critères favorables au système anglo-saxon, nous placent dans une situation défavorable face aux choix des étudiants étrangers (et français aussi peut-être) notamment pour leur premier cycle d'études supérieures.

Le présent rapport n'a pas la prétention de traiter le vaste problème de l'attractivité de nos universités tout particulièrement en premier cycle, toutefois on peut s'interroger sur **deux démarches** « **marketing** » de nature à contre-carrer, sur le plan international, les contrevérités et les simplifications abusives concernant notre enseignement supérieur, malheureusement inhérentes à une société sur-médiatisée :

- est-il impossible de proposer à côté du classement de l'université de Shanghai ou de ses équivalents, **un classement alternatif européen**, tenant compte de critères autres que les publications en anglais dans des revues spécialisées américaines, donnant moins de poids aux seules sciences exactes (d'où l'exclusion, par exemple, du classement, de nos plus prestigieuses universités en sciences sociales) et tenant compte de façon moins simpliste que le classement de Shanghai, de la taille des établissements (l'EHESS est, elle aussi, exclue du classement) ? Des universités francophones de la Communauté française de Belgique, de Suisse romande (ou même du Québec si la démarche est élargie), ne pourraient-elles s'associer à une telle démarche, qui viserait à regrouper quelques universités européennes « **non alignées** » ? Si une telle idée était explorée, **La COREX** (commission des relations extérieures de la Conférence des Présidents d'Université) semblerait l'interlocuteur naturel pour **piloter ce projet** côté français, en travaillant avec la Conférence des Recteurs des universités européennes (CRU). On peut aussi progresser dans les classements existants en **fédérant plusieurs établissements pour atteindre des seuils critiques** (expérience « Paris universitas » par exemple, regroupant 5 établissements et plus généralement des PRES qui se sont multipliés après la publication du dernier classement de Shanghai).
- il serait également intéressant de produire un (des) **publi-reportage(s)** (n'ayons pas peur de dire du bien de nous, une entreprise vend rarement un produit en le dénigrant...) sur notre système d'enseignement supérieur. Ce programme, qui aurait vocation à être piloté par Edufrance (Campus France), pourrait tout à la fois se décliner en **clips en plusieurs langues, de 2 à 3 minutes sur chacune des grandes écoles et universités** retenues (ces clips pouvant enrichir leurs propres sites Internet), pourrait aussi être monté en **format long** (52 minutes) et être diffusés dans les lycées de France et de l'étranger (voire dans les universités étrangères), permettant d'ouvrir le débat sur les orientations post baccalauréat ou d'illustrer le parcours de tel ou tel

conférencier invité, par exemple. Les clips pourraient bien sûr être utilisés par **Edufrance** pendant **les salons spécialisés**. Ils pourraient être également diffusés sur des chaînes de télévision dans des pays où nous jugeons prioritaire de changer l'image de l'enseignement supérieur français, sous forme de **campagnes publicitaires**. Chaque établissement associé à la production de ces programmes contribuerait à son financement. Le service d'information du gouvernement pourrait compléter le financement de ces éventuelles campagnes internationales d'utilité publique qui pourraient mettre l'accent sur les niveaux masters et doctorats de notre enseignement. La production d'un tel programme pourrait tenir dans une enveloppe de **60 000 à 70 000 euros** (hors éventuels frais de campagne publicitaire à l'étranger et dans la mesure où seul un 52 minutes, et sa déclinaison en clips, serait réalisé et pas plusieurs volets).

Dans ces deux démarches marketing (classement et publi-reportage), la notion d'« **employabilité** » des diplômés, chère aux étudiants étrangers (cf. étude d'Edufrance citée en première partie), devrait être valorisée. **Le site etudiant.gouv.fr** qui vient d'être lancé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, pour aider les étudiants français (et étrangers sans doute) à se repérer parmi les 22 000 formations possibles en France, donne l'exemple en indiquant, pour les différentes universités ou écoles présentées, **l'insertion professionnelle à l'issue des différentes filières d'enseignement**. A titre de point de repère, parmi les européens, **les diplômés britanniques** semblent être ceux qui s'avèrent les plus positifs dans l'évaluation rétrospective de leur expérience universitaire par rapport au marché du travail : **83%** des étudiants britanniques possèdent **un emploi 3 ans après** l'obtention de leur diplôme contre **69% pour les étudiants français** (statistiques fournies par Howard Davies, le directeur de la London School of Economics dans le Figaro du 17 mai).

Les mesures récemment prises par la loi sur l'immigration, en faveur du **travail de jeunes diplômés étrangers venant d'obtenir un diplôme** au moins égal au master, qui pourront désormais bénéficier d'une carte de séjour leur permettant de travailler en France pendant un an renouvelable sans que la situation du marché de l'emploi leur soit opposable, conforte cette notion d'« employabilité » dont doivent être porteurs les diplômés français pour les étudiants étrangers..

2 – Assimiler le plus possible les étrangers titulaires d'un bac français aux bacheliers français expatriés.

Au-delà des mesures générales qui viennent d'être évoquées, la **situation particulière des élèves étrangers** du réseau de nos établissements à l'étranger justifie des traitements adaptés et cela, aux différentes étapes du processus de leur venue en France. Il faut, en effet, que les étudiants étrangers sachent que **la voix royale pour faire des études en France, c'est le passage par le Lycée français** (même s'il ne s'agit bien évidemment pas d'une voie exclusive) !

a- Les inscriptions en premiers cycles.

La mise en place de la procédure des « **dossiers bleus** » pour les premières pré-inscriptions en **premier cycle universitaire** des candidats au baccalauréat résidant hors territoire national, **quelle que soit leur nationalité**, confiées au CNOUS (jusqu'en 2005 puis au rectorat de Paris), afin de **rationaliser** et **simplifier** les procédures d'inscription et de les inscrire dans un calendrier de décision d'admission permettant de ne pas être défavorisés par rapport à ceux des universités américaines ou britanniques, a permis une réelle progression des pré-inscriptions tout particulièrement avec la mise en place des inscriptions en ligne (7 569 dossiers bleus remplis en 2006, soit + 8,1% par rapport à 2005 comme indiqué en première partie).

Toutefois on peut regretter que ce progrès ne se soit pas poursuivi au-delà des inscriptions en 1^{er} cycle universitaire et que des **procédures d'inscriptions encore multiples** subsistent et compliquent l'orientation des élèves résidant à l'étranger : à côté des dossiers bleus pour les universités classiques, il y a des dossiers jaunes pour les établissements relevant du ministère de la culture, des dossiers spécifiques pour les IUT, des dossiers ad hoc pour les classes préparatoires etc. **A quand l'interface de saisie unique des informations qui permette d'expédier, grâce à un flux RSS (Really Simple Syndication) à tous les gestionnaires de dossiers d'inscription identifiés, les informations utiles ?** Ceci éviterait les saisies multiples et le passage, pour l'utilisateur, par les nombreuses adresses nécessaires aujourd'hui pour avoir un aperçu complet des pré-inscriptions possibles ? La mise en place des Centres d'Etudes en France (CEF), pourrait être l'occasion de réfléchir à un tel dispositif en liaison avec **l'ensemble des gestionnaires des dispositifs d'inscription en ligne existants** (Edufrance, rectorat de Paris, etc.). En outre, il faut faire preuve d'une **particulière vigilance quant aux délais de réponse** des différents établissements car le simple fait de répondre plus tardivement qu'une université d'un autre pays peut suffire à faire basculer une décision !

b- Les bourses.

Le renforcement de l'attractivité de l'enseignement supérieur français auprès des bacheliers étrangers de nos établissements passe par l'octroi de **bourses spécifiques** auprès d'une sélection des meilleurs bacheliers. L'enquête d'Edufrance citée en première partie fait bien ressortir, en effet, que l'octroi d'une bourse est **un élément décisif de la prise de décision** en faveur d'études dans tel ou tel pays puisqu'elle compense au moins partiellement les coûts d'expatriation qui amènent les élèves étrangers à choisir majoritairement de rester chez eux pour leur études supérieures. On peut sans doute recourir à **l'emprunt** pour financer ses études supérieures mais cela suppose un niveau de confiance dans l'« employabilité » du diplôme visé et la capacité de réussir que notre système ne semble pas susciter. Toutefois la création d'un **micro-crédit étudiant** peut rendre cette « prise de risque » plus accessible (cf. infra). Il faut en tout cas ne pas perdre de vue quelques fois, que ce qui est gratuit ne vaut rien.

Les bourses **d'excellence de l'AEFE** sont un instrument privilégié de cette démarche d'attraction des élèves étrangers de nos lycées et permettent chaque année à près de **200 élèves** à fort potentiel de poursuivre leurs études en France. Si, en général, on reproche aux bourses en France de ne pas être sélectives, pour les élèves étrangers des lycées français, ce n'est clairement pas le cas. Le problème pourrait même plutôt être de devoir refuser des élèves de qualité parce qu'on est tenu, par construction (excellence des performances scolaires), d'accorder des bourses même à des élèves qui n'en ont pas besoin matériellement. C'est pourquoi il faut **saluer la démarche de l'AEFE** qui a introduit un

critère social, à côté d'une approche qui demeure fondée sur l'excellence, en distinguant **deux taux** de bourses : le taux normal (4 500 euros) et le taux majoré (9 000 euros). C'est cette approche qui a permis, à enveloppe quasiment constante, de passer entre 2004 et 2005 de 125 à 200 boursiers issus de nos lycées de l'étranger.

Il apparaît toutefois que **chaque année certains élèves finalement titulaires d'une mention au bac ne peuvent en bénéficier** (le cas de figure se produit en particulier dans les pays où les effectifs de bacheliers étrangers sont supérieurs au nombre moyen de bourses d'excellence attribuées par pays).

Dans ce cas de figure les **bourses de couverture sociale** (coût : 1000 euros) pourraient être utilisées pour aider ces étudiants clairement destinés à des inscriptions en premier cycle (le plus souvent en classe préparatoire mais pas seulement), en raison de leur statut particulier (élève bachelier d'un lycée français titulaire d'une mention). Ceci reviendrait en quelques sorte à créer un « troisième taux » aux bourses d'excellence.

Ces bourses, appelées **bourses Lauréats** parce qu'elles sont sélectives et viennent récompenser des élèves particulièrement brillants (ce que le terme de bourses de couverture sociale ne traduit pas), ont été lancées en 2003, mais ne semblent pas utilisées systématiquement par les postes qui sont pourtant même autorisés, pour les financer, à convertir des bourses du gouvernement français en cours d'exercice. La difficulté vient précisément, peut-être, du fait que cette procédure est actuellement déconnectée de celle, centralisée, d'attribution des bourses d'excellence. Ne pourrait-on concevoir par exemple, qu'**une dizaine de bourses d'excellence à taux majoré (10 x 9 000 = 90 000 euros) pourraient être converties en bourses de couverture sociale rebaptisées bourses Lauréats ? Ce sont 80 boursiers supplémentaires** (+ 90 bourses lauréats – 10 bourses taux majoré), qui pourraient ainsi poursuivre directement après le bac leurs études en France dans des conditions d'encadrement adaptées à leur âge et à leur niveau de formation. Ces bourses nouvelles ne viendraient ainsi aucunement amputer l'enveloppe de bourses décentralisées dans les postes, qui demeurent des instrument d'action précieux localement.

Au-delà des facilités financières consenties, l'intérêt de ces bourses est, en effet, de conférer le **statut de boursier du gouvernement français** avec l'ensemble des avantages qui s'y attachent : prise en charge intégrale des frais directes de formation, prise en charge de l'assurance sociale et de la mutuelle, facilités encore accrue par rapport aux simples bacheliers étrangers (cf. infra), dans l'octroi du visa, l'obtention de la carte de séjour et l'accès au logement.

Ces bourses ont en outre l'avantage d'être **à coût partagé avec des familles** dont la crainte principale en cas de venue en France de leur enfant n'est pas toujours tant financière que statutaire. En outre, comme a pu le montrer l'**expérience Lauréats** montée l'an dernier en **Amérique Latine** (justement à partir de crédits parisiens) certaines **entreprises** (en l'occurrence TOTAL au Brésil) peuvent être intéressées par le fait de **compléter les bourses Lauréats**, dès lors qu'elles n'ont pas à organiser la sélection de boursiers ou leur suivi mais qu'elles peuvent bénéficier d'un effet de prestige et d'image dans leur communication et plus encore parce que la formation de futurs cadres bilingues et biculturels est un atout pour leur réussite dans leur pays d'implantation.

La mise en œuvre effective **d'un régime fiscal et social plus attractif pour les bourses accordées aux étudiants par les entreprises**, dont le principe a été inscrit dans le relevé de

décision du dernier séminaire sur l'attractivité de la France, ne peut que faciliter cette démarche.

Mais une fois en France, les élèves étrangers des lycées « offshore » ne disparaissent pas soudainement, une fois leur premier cycle achevé en général avec succès. D'où l'existence de **bourses d'excellence Major** qui s'inscrivent très exactement dans le prolongement des bourses excellence (pour couvrir les seconds cycles ou le passage dans une grande école) mais font l'objet d'une enveloppe distincte puisqu'elle ne relève pas de l'AEFE mais directement du Ministère des affaires étrangères. Les gestionnaires directs de ces bourses (notamment avec la mise en place de la réforme Licence, Master, Doctorat, dès qu'on sort du cursus classes préparatoires, grandes écoles), mesurent les rigidités créées par le cloisonnement financier d'un dispositif qui est en fait pourtant totalement lié.

Toute mesure de nature à fluidifier et simplifier la gestion de l'ensemble des bourses destinées, de fait, au même programme d'appui aux excellents élèves étrangers des lycées français, paraît la bienvenue. **Une gestion unique par un seul opérateur** (l'AEFE semble l'interlocuteur naturel puisqu'il s'agit de sélectionner des boursiers anciens élèves des lycées français) **serait ainsi une mesure pragmatique.**

Le reproche est parfois fait par certaines écoles ou universités au Ministère des Affaires étrangères, d'agir de manière unilatérale dans l'attribution des bourses ce qui donnerait à ces établissements le sentiment de subir la mobilité des élèves étrangers. On peut rappeler qu'outre le fait qu'ils **sont associés** aux jurys d'attribution (qui eux-mêmes ne peuvent attribuer de bourses qu'aux candidats pré-inscrits), il est légitime que **l'Etat soit le garant** tant de la bonne utilisation des **fonds publics** que de la parfaite **équité** de l'attribution. Ce sont les étudiants et non les établissements qui sont attributaires des bourses.

En revanche si des établissements mettent en place des politiques « agressives » (c'est une qualification marketing et non guerrière) de **recherche de financement privés** pour la délivrance de **bourses liées à leur établissement**, il est intéressant que **l'Etat soutienne et encourage** cette démarche : la mise en place d'un régime fiscal et la prise en charge de la « partie sociale » des bourses par l'Etat sont là encore pertinentes. L'accord passé entre le Département et **Thalès** en mai dernier est une démarche très prometteuse de ce point de vue.

Enfin, au-delà des bourses dédiées spécifiquement aux bacheliers étrangers, pour s'y retrouver, lorsqu'on n'est pas spécialiste, dans **la masse considérable des programmes de bourses existants et relevant d'interlocuteurs différents** (Etat, Agence Socrates-Leonardo da Vinci France, établissements d'enseignements supérieurs, collectivités territoriales, gouvernement étrangers, grandes entreprises, AUF...) il faut faire preuve de tant de persévérance et de clairvoyance qu'au bout du compte, on mérite vraiment de venir faire ses études en France (ou, quand on est Français, de partir à l'étranger) !

Il peut paraître tentant aussi, après s'être donné tout ce mal, d'essayer de **cumuler** plusieurs bourses car rien ne semble garantir que ces différents programmes sont recoupés pour éviter les doublons.

Le site du MAE réserve dans un « espace étudiant » (très clair au demeurant, mais qui renvoie à pas moins de 11 adresses utiles), dans la rubrique « étudier en France », (rubrique qui figure aussi dans **le site du MENESR** mais qui n'a pas tout à fait les mêmes contenus), une partie dédiée aux « bourses ». Mais l'inventaire réalisé par le site du MAE ne récapitule

que les bourses gérées par ce Ministère (et quelques programmes européens) et, encore pas toutes. C'est ainsi que probablement dans un souci de respect des territoires, le site MAE ne fait pas mention des bourses d'excellence gérées par l'AEFE dont le site (heureusement en cours de refonte) ne permet aucunement de retrouver simplement la mention en page d'accueil...

Edufrance a construit un excellent site en général mais qui, sur la question des bourses, renvoie à d'autres sites (les hyper-liens ne sont pas une architecture intégrée), et dont on peut douter de l'exhaustivité (les bourses Fulbright par exemple, ne semblent pas y figurer dès lors que le site est centré sur les bourses du seul gouvernement français) et il n'existe pas de moteur de recherche pour faciliter le cheminement de l'élève ou de l'étudiant...

En outre la répartition de la gestion des bourses du gouvernement français entre **Egide** et **le Cnous** (qui sont deux organismes motivés et performants au demeurant et disposant de sites très ergonomiques) complique la compréhension des procédures pour des interlocuteurs non avertis.

Un site portail pour l'ensemble de l'information destinée aux étudiants étrangers, auquel tous les sites susceptibles de constituer des entrées renverraient (au lieu d'être partiellement redondants mais pas totalement donc très déroutants), serait-il totalement utopique ? Non, a-t-on envie de dire !

Edufrance (ou Campus France selon qu'on décidera ou pas de capitaliser l'investissement de marque fait depuis 8 ans par la France sur le site Edufrance) semble le site portail tout indiqué pour **rassembler toute l'information et sécuriser l'étudiant étranger** qui ne craindra pas d'avoir manqué une partie essentielle de l'information parce qu'il n'a pas visité l'ensemble des sites susceptibles de l'informer. Dès lors des sites autonomes devraient cesser de se développer et de suivre leur propre logique au niveau gouvernemental. Ils devraient renvoyer systématiquement sur le site de référence, voire encore mieux contribuer directement à son alimentation, chaque service le plus compétent dans son secteur étant le garant de la qualité de l'information délivrée.

Si un tel portail général ne voyait pas le jour dans l'immédiat, ne pourrait-on créer pour **les seules bourses** (dans le même esprit que pour les pré-inscriptions) **un portail exhaustif** disposant d'un **moteur de recherche** dédié (les services d'action culturelle et de coopération des postes en seraient sans doute très heureux aussi et pourraient contribuer à alimenter son contenu à partir des inventaires réalisés dans leur pays de résidence) ?

A partir du travail déjà réalisé notamment par Edufrance, un **webmaster encadré** des bons interlocuteurs au MAE, au MENESR et au Ministère de la Culture, pourrait concevoir (si le cahier des charges est déjà préparé), l'architecture (notamment le moteur de recherche dédié) et ses modalités d'alimentation (chaque responsable de programme doit alimenter lui-même sa rubrique tant dans un souci de réactivité du site que de coût) ainsi que les interfaces avec le public visé (**50 000 euros**). **L'étude de faisabilité** d'un tel site pourrait être confiée à la future **agence universitaire** en particulier si un site plus ambitieux, permettant les inscriptions ou le **suiti des boursiers**, était envisagé. Décloisonnement et simplification devraient être les maîtres mots de cette démarche qui ne préjuge aucunement de l'élaboration de la politique des bourses et des priorités qui doivent présider à la répartition des 100 millions d'euros alloués chaque année à ce titre.

c- Les visas et cartes de séjour.

Tous les élèves étrangers titulaires d'un bac qui viennent en France ne sont pas européens, tant s'en faut compte-tenu de la désaffection relative de nos élèves européens pour notre enseignement supérieur, et la plupart doivent donc obtenir un visa avant de pouvoir effectuer leurs études en France.

Les Centres d'Etudes en France (CEF) en cours de mise en place, ont un rôle à la fois **d'instruction pré-consulaire** de la demande de visa et doivent permettre à terme d'une part, à tous les candidats de se **pré-inscrire en ligne** à la grande majorité des programmes d'enseignement supérieurs (d'où la recommandation de saisie unique des informations tout en alimentant les différents sites identifiés cf. ci-avant) et, d'autre part, aux établissements d'enseignement supérieurs français d'être **sécurisés** quant au sérieux d'une demande d'inscription.

Il était important que la nouvelle procédure tienne compte de la spécificité des bacheliers étrangers issus de nos établissements. Le principe retenu pour les CEF est, en effet, que pour **les titulaires d'un bac français, la procédure est allégée** : pas de paiement, pas d'entretien, pas d'examen linguistique, un formulaire spécifique, une attestation d'inscription qu'on peut éditer soi-même et joindre à la demande de visa long séjour pour études adressée au Consulat, qui en général procède à leur **délivrance accélérée**.

Il paraîtrait également utile de mettre en œuvre sans tarder, avec le **Ministère de l'intérieur, les mesures prises par la loi sur l'immigration pour une délivrance de plein droit de la carte de séjour temporaire portant la mention étudiant, « à l'étranger titulaire du baccalauréat préparé dans un établissement relevant de L'AEFE ou titulaire d'un diplôme équivalent et ayant suivi au moins pendant trois ans une scolarité dans un établissement français de l'étranger »** (article L. 313-7 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile modifié). On aurait même pu penser à une **dispense de double procédure** visa et titre de séjour, dans la mesure où l'attribution d'un numéro par l'académie de rattachement, pour le passage du bac (cf. première partie) devrait permettre d'éviter les éventuelles fraudes.

On ne passera pas en revue ici toutes les **autres difficultés** auxquelles les bacheliers étrangers, comme l'ensemble des autres étudiants étrangers sont confrontés (accueil, logement, difficultés d'intégration, absence de tutorat, reconnaissance de diplôme dans le pays d'origine etc.) car de **très nombreux rapports** s'y sont intéressés et ont fait des propositions souvent reprises dans le cadre du **séminaire sur l'attractivité** de la France.

Il semble toutefois intéressant de rappeler la **piste d'un micro-crédit pour le financement des études et notamment du logement**. Cette démarche permet aussi de tester la motivation et la confiance des étudiants dans leur propre orientation, pour devenir solvable un jour, le micro-crédit limitant tout de même l'ampleur du risque pris. La Caisse des Dépôts et Consignations, gestionnaire du **fonds de cohésion sociale**, a, en effet, prévu une ligne de **micro-crédit** dédié aux étudiants y compris étrangers. Les premiers dossiers ont été finalisés en mai dernier pour la région Aquitaine. PACA et Ile de France devraient suivre en Juillet.

Quelles que soient les facilités ainsi accordées aux élèves étrangers des lycées français, le pourcentage de 80% d'étudiants ne choisissant pas la France après le bac dans certains pays,

ne va pas être inversé en un jour. Il faut donc explorer **d'autres passerelles** avec l'enseignement supérieur français.

3.2) Apporter l'enseignement supérieur français ou en français jusqu'aux élèves étrangers, dans certaines zones.

« Si tu ne viens pas en France, la France viendra à toi ! » Voilà qui pourrait être la devise de deux types d'actions complémentaires : **les classes préparatoires délocalisées et les filières bilingues ou plurilingues francophones, à l'étranger**. « La délocalisation constitue, en effet, à la fois un **substitut efficace** à une mobilité non souhaitée et une préparation à une mobilité future qu'elle permet de programmer dans de meilleures conditions », selon la formule du professeur Elie Cohen.

1- L'implantation de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) à l'étranger.

Cette mesure a été retenue parmi les décisions du séminaire sur l'attractivité de la France réuni en mai 2006.

Elle vise clairement à **favoriser la poursuite de leurs études après le bac dans l'enseignement supérieur français, des élèves étrangers** de nos établissements tout en permettant dans un premier temps de proposer un accompagnement et d'éviter un dépaysement jugé trop précoce par les familles (surtout, peut-être, si elles suivent sur les télévisions étrangères, en attendant la Chaîne Française d'Information Internationale qui permettra de n'en rien rater, les manifestations régulières qui secouent notre pays...). A mi-chemin entre le lycée et l'enseignement supérieur, avec la perspective des « garanties » grandes écoles en matière de débouchés, les classes préparatoires, a fortiori délocalisées, ont **un côté « cocon » rassurant qui peut susciter des vocations nouvelles** pour des études en France.

Dès lors, ces implantations délocalisées devront veiller à **ne pas créer d'effet d'éviction** par rapport aux flux existants d'élèves étrangers, bacheliers de nos lycées, se dirigeant déjà vers nos classes préparatoires en France. Ainsi un des critères d'implantation devrait être le faible nombre d'élèves poursuivant leurs études dans des classes préparatoires françaises, (et au-delà dans tout le système universitaire français), dans le pays considéré.

Un deuxième critère pour que l'expérimentation réussisse est **la taille du vivier d'élèves** sur lequel on peut s'appuyer pour monter la classe préparatoire. Une classe préparatoire qui a des résultats, au delà de la pertinence du programme, de l'excellence des professeurs, c'est peut-être surtout un lieu d'émulation entre les élèves et d'enrichissement réciproque. Le critère précédent et celui-ci ne sont pas sans présenter une part d'antagonisme : plus le vivier d'élèves est important en terminale, plus il y a de chance que les élèves soient déjà motivés pour poursuivre leurs études en France (cas du Maroc par exemple).

Toutefois le fait de choisir de mettre en place des classes préparatoires délocalisées scientifiques, pour lesquelles le critère de maîtrise de la langue française est évidemment beaucoup moins contraignant, pourrait permettre **d'élargir le recrutement dans ces classes, à des élèves scolarisés hors lycée français** (l'expérience des 50 élèves chinois en classes préparatoires scientifiques dans toute la France, montre que si on est bon en math, on peut avec un soutien bien conçu, apprendre le français, l'inverse est moins vrai probablement, à ce

niveau de math...). En outre, les places offertes aux concours des écoles d'ingénieurs permettent de donner plus de chances de succès aux élèves et donc à la classe expérimentale.

La **capacité contributive** des parents et des entreprises, susceptibles d'être intéressées par des recrutements ultérieurs de cadres locaux « biculturels et bilingues », qui devront financer ces classes pour lesquelles aucune subvention publique supplémentaire ne semble devoir être dégagée a priori, est également un critère de sélection des expériences pilotes à monter. **La question des bourses** susceptibles d'être allouées au niveau local **par les postes**, en étroite concertation avec les responsables pédagogiques de la classe préparatoire délocalisée, sur des critères plutôt sociaux (pour permettre de regrouper l'ensemble des meilleurs élèves, y compris plus modestes, issus du système scolaire national), mérite d'être étudiée, en particulier dans le cas d'implantation de classes préparatoires dans un pays émergent ou insuffisamment développé.

L'intérêt diplomatique ou économique du pays d'implantation pour notre propre pays constitue un autre critère. D'autres critères sont à prendre en compte : ainsi en Europe, le fait que les futurs élèves des CPGE délocalisées, pourraient désormais se voir délivrer des **crédits à valeur européenne** (ECTS), dans le cadre du LMD (licence, master, doctorat), leur permettrait d'opter par la suite pour une grande école ou pour une université française mais aussi d'un autre pays européen. C'est toujours l'idée d'un **enseignement français comme portail ouvert sur l'Europe**. De façon plus générale, au-delà de l'Europe, la capacité de la France à négocier pour ces classes délocalisées, au-delà des équivalences avec les universités françaises en cas d'échec aux concours, des **équivalences avec les universités du pays d'implantation** ne peut qu'être encouragée car elle constituera un attrait supplémentaire susceptible d'attirer les meilleurs étudiants étrangers locaux.

Les CPGE délocalisées n'auraient pas vocation a priori (mais ce point pourra être approfondi) à couvrir l'ensemble des années de préparation aux concours mais seulement la première, puis les études se poursuivraient dans **une classe préparatoire « jumelée » en France**. Ainsi, en douceur, avec un an de plus, des élèves qui n'étaient pas prêts à venir en France tout de suite après le bac, y arriveraient finalement soit en **classe préparatoire, soit en grande école, soit en équivalence universitaire**. Ceux restant dans leur pays devraient être orientés vers des **parcours transnationaux intégrés** qui pourraient les ramener en France en master ou en doctorat.

Ces classes pourraient être l'occasion de **tester des projets pédagogiques un peu différents** de l'approche retenue en métropole, afin de vérifier si des élèves plus ouverts vers l'extérieur de leur établissement ne réussissent pas aussi bien que leurs souvent remarquables condisciples, surnommés, un peu à juste titre malgré tout, « taupes ».

Compte tenu de ces différents critères, une **expérience pilote** pourrait être montée en **Espagne**, lieu retenu par le séminaire sur l'attractivité de la France, avec le Liban, la Chine ou l'Inde (Pondichéry).

En cette année d'anniversaire du **centenaire de la naissance de Senghor**, élève de classe préparatoire à Louis Le Grand, normalien agrégé de grammaire, ce rapport souhaite également attirer l'attention **sur Dakar**, où le nombre d'élèves scolarisés dans le lycée français est très important.

Un internat pourrait éventuellement être créé pour les meilleurs élèves des lycées des pays voisins, la classe préparatoire pourrait s'ouvrir à des élèves des systèmes éducatifs nationaux

non nécessairement scolarisés dans les établissements français, une équivalence pourrait être trouvée avec l'université sénégalaise et aussi avec celles des pays envoyant leurs élèves dans la classe préparatoire (Burkina, Mali, Bénin...)...Pour les élèves n'intégrant pas les grandes écoles au bout du parcours, des équivalences universitaires existeraient ainsi tant avec la France qu'avec les universités locales. **Des parcours transnationaux intégrés** passant par la France en master, par exemple, et retournant au niveau du doctorat dans les **pôles d'excellence de recherche** mis en place notamment par l'**Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)**, pourraient être construits pour permettre à la fois un soutien à la formation des élites africaines et un maintien ou un retour vers les pays d'origine.

Les pays appartenant à la Francophonie, tout particulièrement en Afrique, méritent en tous cas une vigilance accrue quant au devenir des élèves étrangers titulaires d'un bac français. Si les nombreux excellents élèves africains sont de plus en plus sollicités par les universités américaines c'est qu'ils représentent un réel enjeu. La **commission d'évaluation de la coopération éducative**, mise en place auprès de la DGCID, pourrait sans doute approfondir la question des **pôles d'excellence** et des **parcours d'excellence** en Afrique de l'Ouest avec création d'une **classe préparatoire délocalisée en association avec les autres projets menés par les instances francophones, en particulier l'AUF.**

Dans tous les cas, il est important que les critères de choix de tel ou tel pays pour l'implantation d'une classe préparatoire expérimentale soient clairs afin qu'en cas de succès ou d'échec, on soit en mesure d'en tirer les leçons pour d'autres expériences.

2- Les filières bilingues francophones à l'étranger.

Après la création à **Pékin** en 2005 par l'**Ecole Centrale** d'une école d'ingénieurs, l'ouverture d'un campus par l'université **Paris IV-Sorbonne à Abu Dhabi**, avec un cursus entièrement en français, a attiré récemment les projecteurs sur ce type de délocalisations qui méritent d'être encouragées et qui existent d'ailleurs déjà depuis plusieurs années, bien que de façon moins spectaculaire, y compris dans cette zone du Moyen Orient (ESA à Beyrouth, UFE au Caire). **La Chambre du Commerce et de l'Industrie de Paris** administre ainsi 6 établissements (gestion ou métiers techniques) implantés à l'étranger. A ces délocalisations, s'ajoutent les filières francophones implantées au sein des universités locales.

Les filières francophones d'enseignement supérieur recensées chaque année par le Ministère des Affaires étrangères (répertoire « Formations supérieures francophones à l'étranger ») représentent un nombre relativement constant, depuis plusieurs années mêmes si le contenu des filières se renouvelle : environ **150 filières francophones** dans le monde avec deux zones de concentration, **l'Europe centrale et orientale** (ces formations qui touchent environ 10 000 étudiants, sont majoritairement soutenues par le Ministère des Affaires étrangères qui est aussi l'interlocuteur, hors Europe, des 5 grands établissements libanais comptant 88 000 étudiants) **et l'Asie du sud-est** (cette zone bénéficie du soutien de l'AUF). Ces filières comptent une très grande **variété de disciplines** (droit, gestion, médecine, sciences humaines ou de l'ingénieur).

Ces filières sont particulièrement **adaptées pour les étudiants étrangers issus des lycées français**, des classes bilingues ou « à français renforcé », qui souhaitent conserver au-delà de l'accès à leur formation nationale, un accès privilégié à la langue française qu'ils ont déjà acquise et aux modes d'approches français ou francophones des savoirs.

Tout comme la classe préparatoire délocalisée, loin de représenter un frein à la venue en France, ces filières prévoient des stages d'études au sein d'établissements publics français partenaires pouvant aller jusqu'à l'année d'études alternée. Elles constituent **un premier passage délocalisé « en douceur » dans l'enseignement supérieur français** ou francophone qui bénéficie ainsi d'**une vitrine de nature à susciter des vocations d'études en France** et cela d'autant plus que les **ambassades** peuvent octroyer aux meilleurs des étudiants étrangers de ces filières bilingues **des bourses** pour poursuivre leurs études en France.

A la suite des **évaluations** externes effectuées sur ces filières bilingues d'Europe centrale, des évolutions sont en cours qui portent selon les cas, sur l'amélioration de la **reconnaissance académique** des cursus, sur leur ouverture à l'**anglais**, sur le renforcement de l'**articulation** des filières avec le monde économique et les **entreprises liées à la France**, ou encore sur l'introduction de l'**enseignement à distance** grâce aux progrès techniques (NTCI). Dans tous les cas **l'objectif** doit être de faire de ces filières **des lieux d'excellence**, attirant, même ponctuellement, les enseignants présents dans les plus prestigieuses de nos universités et écoles en France, faute de quoi, ces filières pourraient apparaître comme dissuasives pour l'enseignement supérieur en France.

Le séminaire gouvernemental sur l'attractivité de la France a justement prévu un **contrôle de qualité** pour l'implantation de nouveaux programmes français à l'étranger qui doit être mis en place de façon effective sans plus tarder

Au-delà de la **poursuite de la mise en place de ces filières bilingues** d'excellence, chaque fois que cela est justifié, il est important de veiller à ce que les élèves des lycées français, en plus des informations sur le système d'enseignement supérieur en France, soient parfaitement **informés de ces possibilités de valoriser leur « investissement français » chez eux**. En suivant ces filières qui les amèneront en France plus tard, ils ne rompent pas le lien avec l'enseignement supérieur français.

L'information et les conseils d'orientation sont donc essentiels pour **faire en sorte que nos anciens élèves ne « lâchent pas un barreau de l'échelle sans en tenir un autre »**, en cheminant de notre point fort, les lycées français de l'étranger, vers notre point un peu plus faible, (à tort sans doute en partie et il faut tout faire pour changer cette image), l'enseignement supérieur en France.

3.3) Se donner les moyens de faire venir plus tard, les élèves étrangers, en master ou en doctorat.

Une nouvelle architecture de l'enseignement supérieur se dessine actuellement à l'échelle planétaire, qui implique de plus en plus des **parcours transnationaux intégrés** avec obtention de diplômes (donc pas seulement de simples stages à l'étranger). Cette évolution est particulièrement volontariste **en Europe**.

1- En Europe, LMD (licence, master, doctorat) et ECTS (European Credit Transfer System).

Les cursus universitaires en Europe étaient (et sont encore, même si les choses s'améliorent continuellement), différents selon les pays. Ceci nuisait (et nuit encore) évidemment à la mobilité des étudiants et cela d'autant plus que la reconnaissance des diplômes d'un pays à

l'autre en est compliquée. La création d'un espace universitaire européen, démarré en 1998 à la **Sorbonne** autour de quatre pays (France, Allemagne, Espagne, Grande Bretagne), puis poursuivi en 1999 à **Bologne**, a abouti à ce que **40 Etats européens** s'engagent à faire converger leurs systèmes universitaires afin qu'en **2010** l'Europe dispose d'une architecture d'études supérieures harmonisées : **L (licence en 3 ans), M (master en 5 ans), D (doctorat en 8 ans)**.

Le système de transfert de crédits (European Credit Transfer System, ECTS), mis d'ores et déjà en place dans le cadre des programmes d'échanges universitaires **Socrates** et **Erasmus** afin de permettre la capitalisation et le transfert de ces crédits d'un pays à l'autre, pourra alors être généralisé et renforcé.

Ainsi un étudiant espagnol titulaire d'un bac français, par exemple, qui n'aurait pas souhaité venir en France tout de suite après le bac et qui n'aurait pas souhaité davantage aller dans la classe préparatoire délocalisée implantée en Espagne, pourrait bénéficier du système ECTS pour rejoindre une université française en master ou en doctorat. Le rapport d'Edufrance « **Pour une stratégie de promotion de l'enseignement français en Europe** », analyse en détail la place des universités et écoles française dans cet espace européen en gestation.

2 – En Europe et dans le reste du monde, les accords de partenariat entre universités.

Ce type de parcours transnationaux qui vient d'être évoqué, est évidemment **facilité par les accords passés entre universités** notamment pour sécuriser **l'acceptation des dossiers** individuels dans telle ou telle université, faciliter la **reconnaissance des diplômes** et, mieux encore, permettre la « **bi-diplômation** » ou **les diplômes conjoints** ou encore **les thèses en co-tutelles**.

Ainsi Paris 1, tout comme de nombreuses autres universités et grandes écoles française, mène une politique active qui s'appuie sur 150 accords avec d'autres établissements étrangers dont une filière droit débouchant sur une bi-diplômation.

Un récent télégramme de notre Ambassade à Madrid indiquait, cependant, que **sur les 500 accords de coopération passés par la prestigieuse université de Madrid, 19 seulement l'étaient avec la France...**Il semble d'ailleurs **très difficile depuis Paris** de vérifier le nombre et la vitalité des accords de coopération passés par les universités françaises avec les universités étrangères et encore moins de faire des comparaisons avec le dynamisme dans ce domaine des autres universités européennes ou extra-européennes (américaines ou canadiennes par exemple). **Les attachés de coopération universitaires** semblent les mieux placés pour faire, dans un pays donné, **l'état des lieux de ces accords** particulièrement précieux (quand ils fonctionnent réellement), pour motiver une étape en France dans un cursus universitaire pourtant démarré localement.

Le développement par les grandes écoles et les universités (Sciences po Paris est à cet égard très performant) **d'accords de coopération** ou de partenariats (de façon si possible un peu concertée car il ne s'agit pas d'aller voir en ordre dispersé toujours les mêmes universités américaines ou britanniques...) constitue **une priorité**.

En Europe la réforme LMD et l'existence des ECTS va faciliter cette démarche transnationale. **Dans certains pays émergents** où nous disposons d'un **établissement**

français susceptible de fournir des élèves intéressés par des parcours transnationaux les conduisant à un moment en France, pour « réaliser leur investissement » dans la culture et la langue française, (Brésil, Corée du Sud, Inde, Chine etc.), des accords de ce type dans des filières bien ciblées, dont la maîtrise du français n'est pas la condition exclusive, peuvent avoir un réel intérêt et même compléter et élargir les filières francophones quand elles existent. Avec les Etats-Unis, la construction de partenariats constitue l'axe majeur de la coopération universitaire. Souvent appuyés par des fondations cofinancées par la France et l'université, ils permettent les échanges avec les campus des universités partenaires. On peut également citer le projet « Alliance » lancé en 2002 entre Sciences Po Paris, Paris-1 Sorbonne, l'Ecole Polytechnique et Columbia university (échanges d'étudiants, doubles formations, recherches communes).

Au total, la **France est assez présente** dans les **différents dispositifs européens** d'encouragement à la mobilité qu'il s'agisse d'Erasmus- Socrates, d'Erasmus Mundus (pour les masters impliquant 3 universités et triés sur le volet) ou d'Alban (pour les masters ou doctorats en Europe d'élèves sud américains) etc.

Le « **programme incitatif pour la mobilité internationale** » lancé par le CNDMIE, auprès des universités et grandes écoles encourage à aller plus loin dans ces coopérations transnationales.

3.4) L'importance de l'information et du conseil d'orientation.

Convaincre un étudiant étranger et sa famille de l'intérêt d'une poursuite des études en France, passe toujours par le fait de **délivrer une information pertinente au bon moment**. D'où la nécessité, déjà soulignée à maintes reprises de mettre en place, quand ça n'est pas déjà fait car des progrès ont déjà été réalisés :

- **une information plus précise** des élèves et de leurs familles **sur le système éducatif français**, notamment en incluant systématiquement les lycées français dans le périmètre des tournées de promotion universitaires organisées par **Edufrance** et cela en tenant le plus grand compte des besoins et du profil des élèves concernés ; Les brochures d'information, éditées par Edufrance à destination des élèves des lycées français, devraient être concertées avec l'AEFE qui doit désigner un interlocuteur à cette fin. Les filières techniques et professionnelles (cf. écoles délocalisées de la CCI de Paris), en particulier dans des disciplines dans lesquelles la France jouit d'une réputation d'excellence, telles que les disciplines artistiques (musique, cinéma...), le design, les arts déco, la mode, la gastronomie etc. ne doivent pas être absentes de cette information .
- une information délivrée **le plus en amont possible** pour éclairer, avant la troisième et l'éventuel choix de retourner dans l'enseignement national, les décisions des élèves et des familles ;
- **une mobilisation des postes** pour permettre la **coordination** et la **circulation de l'information** pour l'ensemble des acteurs intervenant dans l'information et l'orientation qu'il s'agisse d'inciter une part importante des élèves étrangers obtenant les meilleurs résultats à poursuivre des études supérieures en France dès le premier

cycle notamment dans les classes préparatoires, ou de les orienter vers une classe préparatoire locale, ou encore vers une filière francophone ou un parcours transnational intégré éventuellement préparé par un stage Erasmus ou Erasmus mundi.

Pour que ceci soit possible, il est nécessaire que les **conseillers de coopération et d'action culturelle veillent à rassembler autour d'eux l'ensemble des acteurs oeuvrant à cette information et à ces conseils d'orientation** : le correspondant **Edufrance** quand il y en a un, le **conseiller d'information et d'orientation** (ou faisant office) en mission dans le ou les lycées concernés, qui sont en général bien informés sur le système d'enseignement supérieur et sur ses évolutions en France, mais aussi **l'attaché de coopération universitaire** dont le rôle est capital dans les pays où 80% des élèves de nos lycées ne poursuivent pas leurs études en France.

C'est, en effet, lui qui est le plus à même de **valoriser les filières francophones locales** ou les **parcours transnationaux intégrés démarrant dans le pays et passant par la France**, c'est lui qui ne devra **pas perdre de vue les élèves étrangers (ou français)**, qui feront le choix d'études dans leurs universités nationales pour **les relancer** vers un passage diplômant en France, le moment venu, et les informer sur les bourses les plus adaptées à leur situation (notamment en s'appuyant sur l'association des anciens élèves du lycée cf. ci-après).

L'implication forte de nos attachés de coopération universitaire et leur connaissance opérationnelle de toutes les « passerelles » reliant le système universitaire local à la France, semble un véritable atout dans l'information et l'orientation des élèves français et étrangers des lycées établis hors de France, car **on ne peut se contenter de ne délivrer de l'information que sur notre dispositif d'enseignement supérieur national si on veut attirer ceux qui ne viennent pas aujourd'hui alors qu'ils sont, en principe, déjà informés.**

En outre, **l'ouverture de l'enseignement français sur des parcours européens**, tant pour nos élèves européens que pour nos élèves extra-européens est une nécessité **pour rester compétitif sur le marché international de l'éducation et construire « une marque universitaire européenne » susceptible de rivaliser avec les universités américaines.**

La question du développement des **formations délivrées dans des filières anglophones en France** se pose de façon d'autant plus aiguë dans ce cadre. Edufrance a publié en février 2006, un guide des formations en langues anglaises en France (elles sont plus de 400) et on doit saluer cette initiative très pédagogique pour les étudiants anglophones (et chacun sait comme ils sont incroyablement nombreux, en particulier en Asie !). A priori, **loin de toute crispation**, on ne peut que **se réjouir d'attirer ainsi en France des étudiants qui n'y seraient pas venus** sinon, et qui repartiront en parlant, même imparfaitement, le français et en ayant établi des liens avec la France.

L'étude d'Edufrance consacrée aux **élèves des lycées français** (sans distinction de nationalité) souligne d'ailleurs, dans les raisons de leur non-venue en France, leur **souci d'accéder à des formations en langue anglaise**. L'information délivrée à l'étranger auprès de nos élèves devrait donc veiller à valoriser ces formations.

Mais la brièveté de la présente mission n'a pas permis de mesurer la qualité de ces formations en anglais en France et leur succès auprès des étudiants étrangers. Par ailleurs, loin de tout dogmatisme mais de toute donnée objective aussi, **une interrogation subsiste sur l'intérêt** pour un étudiant désireux de **suivre un cursus en anglais, d'une venue en France plutôt**

que d'aller aux Etats Unis, en Grande Bretagne, en Australie ou au Canada. Il semble toutefois que les expériences menées par **Sciences Po Paris** pour des cursus en anglais soit un **succès** qu'il faut sans doute relier aussi au partenariat monté par l'école universitaire française avec la London School of Economics et Columbia. Il en va de même pour **HEC**, qui ne fait pas du critère linguistique un critère de sélection au départ et délivre certains enseignements en anglais mais fait passer ses examens de sortie en français, sans que cela semble poser de problème aux élèves initialement non francophones qui suivent un cursus de soutien linguistique en français. **Paris 1** a aussi développé un master de modélisation mathématique appliqué à l'économie et aux finances, en anglais.

L'**anglais** devenant une sorte de « **lingua franca** », davantage parlée par des non anglophones de langue maternelle que par les locuteurs originaires des pays dont l'anglais est la langue nationale, ces filières anglophones en France préfigurent peut-être une future globalisation universitaire accompagnée d'une mobilité internationale accrue des étudiants, aboutissant à une éducation transnationale uniformisée et en anglais (cf. « English next » de David Graddol, publié par le British Council).

Le pire n'étant jamais certain, faisons en sorte que ce mouvement soit, au contraire, **l'occasion de développer l'apprentissage du français langue étrangère** pour les étudiants qui, s'ils ne sont pas francophones à leur arrivée en France, devraient repartir en l'étant devenus.

Pour les **élèves des lycées français**, la question du rapport à la langue française se pose différemment puisqu'ils parlent déjà le français. Il semble toutefois utile de continuer à cultiver notre différence et à **resserrer le lien** entre les élèves étrangers des lycées français et la France.

RECOMMANDATIONS (3)

- *Etudier la possibilité d'élaborer, en s'appuyant sur la commission des relations extérieures de la CPU, un classement alternatif (« non aligné ») européen des universités, tenant compte de critères autres que les publications en anglais dans des revues spécialisées américaines, donnant moins de poids aux seules sciences exactes et pondérant de façon adaptée la taille des établissements (à défaut encourager la politique de regroupement des établissements français par rapport aux classements internationaux).*
- *Produire un (des) publi-reportage(s) sur notre système d'enseignement supérieur, y compris nos grandes écoles, sous forme de clips de 2 à 3 minutes sur chacune des écoles et universités retenues (ces clips pouvant enrichir leurs propres sites Internet) et aussi regroupés sous format long (52 minutes), une version ou l'autre pouvant être diffusée dans les lycées de France et de l'étranger, voire dans les universités étrangères, dans les salons d'orientation professionnelle (Edufrance) ou même sous forme de campagnes publicitaires dans certains pays où nous souhaitons particulièrement faire évoluer notre image. Chaque établissement associé à la production de ces programmes contribuerait à son financement dont le coût total pourrait tenir dans une enveloppe de 60 000 à 70 000 euros. Le service d'information du gouvernement pourrait être sollicité pour prendre en charge les éventuels frais de campagne publicitaire à l'étranger. Edufrance(Campus France) pourrait piloter le projet.*
- *Mettre l'accent dans notre communication sur « l'employabilité » des diplômés à l'instar du site « etudiant.gouv.fr » et cela d'autant plus que la possibilité de travailler en France, dans la foulée de certains diplômés, est désormais ouverte par la loi.*
- *Créer un mode d'entrée commun via Internet pour l'ensemble des dossiers d'inscription en ligne destinés aux élèves des lycées français de l'étranger regroupant les dossiers bleus, jaunes, classes prép, IUT etc en liaison avec l'ensemble des gestionnaires d'inscriptions en ligne.(environ 20 000 euros).*
- *Relancer les bourses Lauréats (bourses de couverture sociale sur critères d'excellence) par conversion de quelques bourses d'excellence au taux majoré en recherchant, chaque fois que possible, des financements complémentaires dans des partenariats d'entreprises.*
- *Inciter les établissements d'enseignement supérieurs, à rechercher des financements de bourses d'établissements via les entreprises ou les collectivités locales (cf. l'exemple de l'opération Thalès) notamment par la mise en place d'un régime fiscal et social favorable aux entreprises.*
- *Mettre en place une gestion unique (l'AEFE semble l'opérateur naturel) et donc plus adaptable, des bourses excellence AEFE et Major qui constituent en réalité un seul et même programme.*
- *Mettre en place un site unique pour informer les étudiants étrangers (cette information devrait relever d'Edufrance ou de la future agence),et lancer une étude de*

faisabilité sur la création d'une **architecture Internet intégrée** pour l'**information sur toutes les bourses** permettant l'utilisation d'un **moteur de recherche dédié** (50 000 euros), et éventuellement en outre, un **contrôle des inscriptions** (pas de cumul) et si on est encore plus ambitieux, un **suivi des anciens boursiers** (coût total à chiffrer par la future agence qui devrait héberger ce portail).

- *Généraliser dans les Centres d'Etudes en France (CEF) la **procédure allégée et accélérée d'inscription des élèves étrangers des lycées français.***
- *En liaison avec le **Ministère de l'intérieur**, mettre en œuvre rapidement les **dispositions relatives à l'attribution de la carte de séjour** pour les bacheliers étrangers prévues par la **loi sur l'immigration.***
- *Intégrer les nouvelles modalités d'attribution de **micro-crédits étudiants** (fonds de cohésion sociale) dans l'information des étudiants étrangers.*
- *Conformément aux recommandations du séminaire sur l'attractivité de la France, lancer une expérience de **classe préparatoire délocalisée** en respectant les critères de « réussite »(cf. infra) sans négliger le cas de Dakar et l'articulation d'un tel projet avec les travaux de la **commission d'évaluation de la coopération éducative (DGCID-DPDEV).***
- ***Valoriser les filières francophones à l'étranger** dans nos dispositifs d'information des élèves et veiller à leur **excellence** (cf. succès de Paris IV-Sorbonne à Abu Dhabi).*
- *Profiter de la **réforme LMD** en Europe et du système de transfert de crédits européens (ECTS) pour construire des **parcours transnationaux intégrés** dans le cadre d'un développement des **accords de coopération entre universités françaises et européennes.** Développer ces accords également dans le reste du monde, en particulier là où les lycées français sont susceptibles de fournir des élèves intéressés par de tel parcours.*
- ***Elargir l'information délivrée aux élèves de nos lycées** à toutes les passerelles pouvant mener à notre enseignement supérieur : premier cycle en **France** tout de suite après le bac, certes, mais aussi **classes préparatoires délocalisées, filières francophones, parcours transnationaux intégrés** en renforçant la circulation de l'information entre Edufrance, les conseillers d'orientation en mission dans les lycées et les **attachés de coopération universitaire** sous la houlette des **conseillers de coopération et d'action culturelle.***

4) AVANT ET APRES LE BAC : CULTIVER LE LIEN AVEC LA FRANCE

En terres non francophones, le **lycée français** peut apparaître comme un **îlot d'extraterritorialité** quelque peu isolé. C'est pourquoi il est nécessaire de « nourrir » l'idée que les élèves, en particulier étrangers, de nos établissements se font de notre pays en **créant un « bain linguistique et culturel » au-delà des murs du lycée (4-1)**, qui se poursuive si possible d'ailleurs, après le passage du bac.

Mais s'il faut « sortir » du lycée, il faut aussi, au fond, avoir la possibilité de **ne jamais le quitter tout à fait**, après le bac...C'est là tout l'enjeu de la généralisation des **associations d'anciens élèves dans les lycées** et d'une « association » des associations ou **d'une association française des anciens élèves (4-2)**.

4. 1) « Sortir » du lycée français : créer un « bain linguistique et culturel » français pour nos élèves étrangers.

Quels sont les **rapports de nos lycées de l'étranger avec le reste des établissements du réseau culturel** également implantés dans le pays ?

De très nombreuses initiatives sont prises en fonction des personnalités des **chefs d'établissement** (qui ne reçoivent aucune formation « culturelle » en liaison avec le réseau avant leur prise de fonction à l'étranger), de la volonté du **conseiller de coopération et d'action culturelle** d'associer le lycée, ses enseignants et ses élèves aux différentes manifestations culturelles ou scientifiques organisées par l'ambassade, de **l'intérêt de tel ou tel enseignant** pour le cinéma ou l'audiovisuel qui fera découvrir aux élèves le chemin de la salle de cinéma du centre ou de la médiathèque, du souci **des responsables des centres, instituts ou alliances** de programmer des manifestations de nature à susciter la curiosité des élèves ou de faire de leur établissement un lieu pour les jeunes notamment en matière d'information et d'orientation pour l'enseignement supérieur, etc. Mais il ne semble pas exister de principes généraux édictés en la matière.

Par ailleurs, **la question de l'apprentissage du français** n'est pas toujours aussi évidente qu'on pourrait le croire, pour nos élèves étrangers. On ne parle souvent pas le français dans les cours de récréation des lycées français à l'étranger. **L'académisme du français langue d'enseignement** qu'ils doivent respecter en classe ne relève pas de la même approche que celle retenue pour le **français langue étrangère (FLE)** qui lui même n'est pas non plus **le français des cours de récréation en France**. En matière de pratique de la langue française aussi, la nécessité de « sortir » du lycée peut exister. Il peut s'agir d'accéder par exemple à des **sites Internet** « fléchés » par le centre culturel (par exemple une visite du site ouvert par l'INA sur les archives télévisuelles françaises peut en apprendre beaucoup sur la France, la langue parlée et ses évolutions) ; ou d'**écouter RFI** (quand il n'y a pas de relais FM, le moyen souvent le plus facile d'accéder à la radio française internationale, où qu'on soit, est aussi Internet) ; ou encore de **s'abonner à TV5**. On me pardonnera d'insister sur ce dernier point, d'abord en espérant que les enseignants incitent déjà spontanément les élèves, y compris

français, à s'abonner à la chaîne. Le fait qu'elle soit **francophone et pas seulement française**, renforce de surcroît l'intérêt de **la langue française** pour les élèves qui peuvent mieux comprendre qu'elle n'est pas seulement celle d'un seul pays mais **fait partie des rares langues parlées sur les cinq continents**. En outre TV5 a développé au cours des dernières années un outil, « **apprendre et enseigner avec TV5** », très vivant et en prise avec l'actualité (notamment avec l'émission « Sept jours sur la planète » réalisée avec le soutien de la DGCID/DCCL) accessible depuis Internet tant pour les enseignants que pour les élèves. **RFI** a également développé **des outils d'apprentissage du français en ligne**. Les **centres, instituts et alliances** utilisent pour la plupart ces outils pour l'apprentissage du français et, en outre, **ont aussi une offre linguistique en français de spécialité** : français des affaires, du droit, de la médecine, de l'économie etc. qui peut sécuriser un élève étranger envisageant de poursuivre ses études en France, voire contribuer à lui faire prendre la décision de le faire.

Le lien avec la France passe aussi bien entendu par **l'organisation de voyages scolaires en France** dès la classe de 4^{ème}. Cette pratique est semble-t-il assez répandue mais n'est pas pour autant systématique dans la scolarité au lycée français. Les collectivités locales des académies de rattachement, les lycées ou universités susceptibles d'héberger les élèves et, bien sûr, les parents pourraient être mobilisés pour financer ces voyages.

Le simple fait de **formaliser l'idée que les élèves étrangers de nos lycées sont un enjeu** est déjà une forme de « normalisation » qui ne se contente plus du bon vouloir de chacun. Si l'on est persuadé que, de la force du lien extra-scolaire établi avec eux, dépendra en partie notre capacité à les intéresser à l'enseignement supérieur français après le bac ou que d'ailleurs le fait de rester scolarisé jusqu'au bac dans un lycée français dépend aussi en partie de l'idée qu'on se fait de la France, au-delà de l'enseignement dispensé au lycée, **les initiatives naîtront spontanément du terrain pour construire ce « bain linguistique et culturel français »** qui doit environner les élèves étrangers hors les murs du lycée aussi.

Cet environnement culturel et linguistique ne doit d'ailleurs pas cesser après le bac surtout si l'élève choisit de ne pas venir en France pour ses études supérieures immédiatement. C'est ainsi qu'on pourrait concevoir **une remise solennelle de diplôme du baccalauréat** avec offre aux élèves étrangers bacheliers, d'un **abonnement à la salle de cinéma** ou à la médiathèque du centre culturel ou de l'alliance française pour l'année suivant le bac au moins, et **un stage intensif de remise à niveau en français** pendant les deux ou trois années qui suivent le bac, stage qui sera **l'occasion** d'aller dans le centre, l'institut ou l'alliance et **d'être sensibilisé aux possibilités de « passerelles » avec l'enseignement supérieur en France**, (cette proposition n'est pas chiffrée car elle devrait pouvoir être absorbée par redéploiement). En outre, en fonction du type d'études que l'ancien élève peut choisir, le centre culturel ou l'alliance est susceptible comme on l'a vu, de proposer des formations de français de spécialité (droit, médecine, économie...). Ce **décloisonnement** des implantations françaises dans un pays étranger, devrait s'étendre aussi aux **filières francophones** qui ne (se) sont pas toujours « intégrées » dans les circuits des centres et alliances.

4.2) Ne jamais « quitter » le lycée français : les associations d'anciens élèves.

L'idée de **systématiser les associations d'anciens élèves des lycées français de l'étranger** n'est **pas nouvelle** (il en existe actuellement une quarantaine dans le monde). Le **rapport du sénateur Ferrand** « Financements de l'enseignement français à l'étranger. Réagir et s'unir pour un nouvel élan » est d'ailleurs très complet sur cette question qu'il aborde d'abord sous l'angle de la **recherche de financements** pour la construction et la rénovation des lycées français ainsi que pour la prise en charge de bourses. C'est évidemment une des perspectives que pourrait ouvrir la généralisation de ces associations à l'échelle des différents pays (ou plutôt lycées). Il semble intéressant également de réfléchir à une « fédération » ou « **association des associations** » ou encore plus simplement pour commencer, une **association française** des anciens élèves présents dans notre pays, permettant la constitution d'un véritable réseau mondial d'anciens élèves.

Comment faciliter la création de ces associations d'anciens élèves ? Les pistes suivantes, très concrètes et en gestation à l'AEFE, pourraient être testées.

1 - A l'étranger :

- Dans l'établissement :

Les chefs d'établissements pourraient prévoir **un local** dans les lycées, permettant l'accueil de l'association (dans l'idéal avec une ligne téléphonique, un ordinateur et un accès Internet) ainsi qu' **un espace d'affichage** réservé à l'association.

Ils devraient **favoriser toutes les actions et activités** entre l'établissement et l'association (rencontres de type forum des métiers, sorties...).

L'information relative à l'association , en particulier à destination des élèves de terminales devrait être facilitée par l'établissement, de façon à ce qu'il soit naturel pour eux de s'inscrire.

Enfin et en tenant compte des obligations de confidentialité qui s'impose à lui, l'établissement devrait faciliter **l'accès aux listes d'élèves** pour créer une première base de données pouvant servir de départ aux informations recueillies sur le site Internet de l'association, avec les coordonnées électroniques des élèves bacheliers et leur orientation universitaire ou professionnelle.

- Sur « la toile » : une maquette de site Internet mise à disposition.

Le site Internet étant le vecteur naturel de communication de ce type de structure, il pourrait être utile de **mettre à disposition de toutes les associations** qui le souhaitent **une plateforme** unique comprenant les fonctionnalités les plus courantes : page d' **actualité** de l'association, **annuaire** des anciens élèves, espace **photos** de classe, bourse d' **emplois** , bourse au **logement** etc. Il est indispensable que l'administration du site soit la plus simple possible pour une prise en main et une appropriation de l'outil par les responsables de l'association locale.

2- En France :

- Sur la toile : un site portail.

Il serait utile de créer parallèlement aux sites locaux une sorte de site des sites sous forme de portail sur lequel :

- les administrateurs des sites d'associations pourraient intégrer des contenus à placer dans leur propre espace ;
- un annuaire mondial des annuaires d'anciens élèves pourrait être mis en ligne ;
- des bourses au logement (y compris échanges de maisons pour les vacances) ou à l'emploi pourraient également trouver leur place ainsi que des informations privilégiées sur le réseau des lycées (constructions, rénovations, nouvelles ouvertures ...susceptibles de mobiliser des financements par le mécénat des anciens élèves cf. ci-après).
- des informations plus générales sur la France et la francophonie.

Ce site pourrait aussi centraliser le suivi des boursiers d'excellence que l'AEFE n'effectue pas actuellement.

- Une « **fédération** » des associations nationales ou tout simplement l'association française des anciens élèves des lycées français de l'étranger.

De nombreux anciens élèves, de toutes nationalités, vivent actuellement en France et se retrouvent au gré des rencontres mais le plus souvent entre anciens d'un même établissement ou, au mieux, entre ressortissants d'un même pays.

Il serait donc souhaitable de promouvoir la création d'une association des anciens élèves résidant en France. Il devrait être possible d'identifier une partie de ces anciens élèves par le biais des associations existantes ou en contactant également les élèves actuellement boursiers.

Cette association pourrait avoir **un rôle privilégié dans l'accueil des élèves qui viennent poursuivre leurs études en France :**

- accueil à l'arrivée et aide aux premières démarches ;
- organisation de l'accueil pendant les vacances scolaires dans des familles d'anciens élèves ;
- possibilité que ces familles se portent garant (moyennant un accord passé avec la famille de l'élève) auprès du bailleur au cas où l'élève souhaiterait louer un appartement ;

Cette association disposerait également **d'un site Internet** (dans ce cas, la dimension foire aux **logements** prendrait tout son sens avec des propositions de colocation, une foire aux « **jobs** » et aux **stages** serait également utile...) et en outre l'association **gérerait la partie « **portail** »** évoquée précédemment des sites des associations locales. A terme, elle pourrait devenir la « **fédération des associations** » si l'utilité s'en fait sentir.

Les **ambassades** (en particulier les services culturels) devraient localement veiller à **contribuer à l'animation de ces associations** : envoi aux associations des **bulletins d'information** des Centres ou Alliances, **invitations** à l'ambassade ou à des manifestations organisées par elle, **invitations en France** d'anciens élèves dans le cadre de notre politique

d'invitation de personnalités, remises de **décorations** etc. L'association Egide estime qu'il serait possible de prévoir chaque année, **un tirage au sort pour un voyage en France**, sur le thème « vous aviez 20 ans en France », pour la famille d'un ancien élève boursier du gouvernement français, membre d'une association.

Le rapport du sénateur Ferrand propose d'adosser les associations à des structures caritatives locales pour aboutir à la création **d'une fondation de droit français** soutenant tout le réseau et susceptible de bénéficier des avantages fiscaux ouverts par la loi du 1^{er} août 2003 sur le mécénat.

Sans attendre la mise en place d'une telle structure, l'association des anciens élèves constituerait au moins, dans un premier temps, un observatoire utile du devenir de nos anciens élèves **à relier aux efforts de suivi statistique** qui doivent être mis en place.

Pour **déclencher le mouvement**, le lancement d'un site portail et la fabrication d'un site maquette à mettre à disposition des associations semblent des mesures pragmatiques. Le site de l'AEFE ayant par ailleurs besoin d'une refonte complète mais plus encore d'un « webmaster » susceptible de l'animer au quotidien, de coordonner les différents participants à son alimentation, de veiller à son ergonomie, il semblerait utile de **créer un poste à temps complet pour concevoir et réaliser la maquette de site « association des anciens élèves », concevoir et faire vivre le site portail des sites ainsi que le site de l'association française et animer et coordonner le site AEFE.**

A terme si le mouvement associatif prend tournure, une autonomie totale de la gestion de l'association française des anciens élèves pourrait être envisagée avec un financement ad hoc (grâce à la fondation par exemple). Le coût complet chargé de l'emploi à temps plein qu'il faudrait créer à l'AEFE ne devrait pas excéder **60 000 euros** (par redéploiement).

RECOMMANDATIONS (4)

- *Formation des chefs d'établissements à l'action culturelle et de coopération des postes afin de faciliter leur participation au réseau culturel;*
- *Association systématique des chefs d'établissement ou de leur représentant aux réunions régulières présidées par les conseillers de coopération et d'action culturelle ;*
- *Prise en compte de la population des lycéens français et étrangers dans le **choix des manifestations programmées** par le poste;*
- *Sensibilisation des enseignants aux ressources offertes par les autres outils de présence culturelle : **centre, institut, alliance**, offre audiovisuelle et ou Internet (TV5, RFI notamment) y compris pour le perfectionnement des élèves étrangers en français courant ou spécialisé en fonction du choix d'études supérieures;*
- *Prise en compte par les **centres, instituts ou alliance** de la nécessité d'être des lieux d'éveil de la curiosité sur les **études supérieures en France** en étroite synergie avec **Edufrance** (ou Campus France) ;*
- *Organisation systématique d'un **voyage d'études en France** avant la 3^{ème} (avec l'appui des académies de rattachement, des établissements scolaires ou universitaires susceptibles de fournir un hébergement, des collectivités locales d'accueil et des parents) ;*
- *Remise solennelle, avec le baccalauréat, des abonnements offerts à la salle de cinéma ou à la médiathèque française ainsi qu'à la série de stages linguistiques de remise à niveau en français (à monter avec les centres, instituts ou alliances) ;*
- ***Encouragement à la création d'associations d'anciens élèves** par la mise à disposition d'un **local équipé** (y compris connexion Internet), d'un **espace affichage et d'informations de bases** par les lycées; valorisation de l'association en développant **des actions communes avec l'établissement** (exemple : invitations d'anciens élèves pour des sessions d'orientation des futurs bacheliers) ;*
- ***Recrutement d'un « webmaster »** à l'AEFE pour concevoir la **maquette du site** des associations locales et le **site portail** des associations, ainsi que le **site de l'association française** des anciens élèves et **pour animer** le site portail, celui de l'association française et celui de l'AEFE, en cours de refonte (60 000 euros chargés par redéploiement).*

CONCLUSION

Chaque année des **familles étrangères, partout dans le monde**, dépensent a minima, **257 millions d'euros pour scolariser leurs enfants** dans nos établissements (un peu moins de 88 000 élèves étrangers correspondent à ce chiffre sur un total de 155 000 élèves étrangers). **L'Etat français** prend également en charge une partie de l'**effort financier**.

Cet investissement permet sans aucun doute à notre pays de tisser un **réseau « d'amis » de la France** dont témoignent avec passion les anciens élèves...lorsqu'on les retrouve.

Pourtant **l'intérêt pour l'enseignement français** semble **s'éémousser avec l'âge des élèves** qui non seulement ne viennent pas, pour une large majorité d'entre eux, en France pour leurs études supérieures mais, dans certains pays, désertent même nos lycées avant le bac.

Les outils statistiques de mesure de ces différents mouvements sont toutefois **incomplets** : le pourcentage des élèves étrangers dans le total de nos effectifs est-il en progrès sur le moyen terme ? « Les pertes en ligne » au cours de la scolarité dans nos établissements sont-elles en croissance ? Les chiffres sont-ils au contraire les mêmes depuis des décennies ? Le manque d'intérêt pour l'enseignement supérieur français ne concerne-t-il que le premier cycle universitaire ou est-il définitif ? Les motivations des élèves français et étrangers sont-elles différentes pour le choix de leurs études supérieures ? On ne peut répondre aisément et précisément à ces questions aujourd'hui. Mieux mesurer les enjeux liés au devenir de nos élèves étrangers est donc l'objet du premier volet de recommandations de ce rapport.

Mais la **compétition autour des études supérieures** n'attend pas et, même, commence de plus en plus tôt : c'est **en amont du bac** qu'il faut poser les premiers jalons du futur projet d'études supérieures et éviter peut-être ainsi d'éventuelles hémorragies dans les 16% de pays où l'enseignement supérieur national est très attractif et où 80% des bacheliers ne choisissent pas la France pour construire leur avenir professionnel. Faire du **lycée français** non seulement le lieu d'excellence qu'il est déjà mais un lieu de passage **valorisant pour l'enseignement supérieur local**, faire du **bac français un « sésame »** pour les systèmes universitaires partout dans le monde et pour cela multiplier les expériences d'**européanisation** de notre enseignement « **à la française** » mais ouvert à d'autres langues étrangères, voilà des pistes qui méritent notre **mobilisation** et une réelle volonté pour encore mieux « **faire savoir** » la valeur de notre enseignement secondaire.

Miser sur une seule voie de passage, fût-elle royale, entre le lycée français et l'enseignement supérieur en France n'aurait **pas de sens**. Chaque pays est un cas particulier, chaque élève aussi. D'où le souci qui doit animer les **responsables de l'information et des conseils d'orientation aux lycéens, d'élargir le champ des parcours envisageables**. Mais encore faut-il **faire exister ces parcours** tant en allant à la rencontre de nos élèves (classes préparatoires et filières francophones délocalisées mais qui doivent être des lieux d'excellence car c'est là la « signature » de notre pays), qu'en travaillant à la mise en place de parcours transnationaux intégrés passant par la France, en particulier dans le cadre de la construction

d'un **espace universitaire européen** dans lequel **la France a pour ambition d'être un espace de formation supérieure de premier plan.**

Quels que soient les chemins empruntés, tôt ou tard, **le but est tout de même la venue en France.** La **question globale** de l'accueil des étudiants étrangers dans notre pays et de **l'attractivité de notre enseignement supérieur** demeure donc la question de fond. Qu'il s'agisse de leur inscription en ligne dans les formations qu'ils ont choisies, de l'obtention de leur visa ou de leur carte de séjour ou encore du régime de bourses qui leur est réservé, on doit encore pouvoir améliorer le traitement de faveur dont bénéficient **les bacheliers étrangers**, sinon à quoi bon aller jusqu'au bac dans un lycée français ? **Mais** les questions relatives à l'existence de **filières anglophones** en France, au **tutorat** dans le premier cycle universitaire, à l'« **employabilité** » et au prestige des diplômes ou encore au **logement**, qui se posent à tous les étudiants étrangers, sont également des freins pour les anciens élèves de nos lycées.

De réels progrès ont pourtant déjà été accomplis par les acteurs de cette mobilité des étudiants étrangers vers la France. A défaut de trouver toutes les solutions (d'ailleurs, au fait, quel système est-il totalement parfait ?), ne pouvons-nous, sans attendre, **mieux nous « vendre »** en cassant le monopole des classements universitaires internationaux par un **classement européen « non aligné »** et en faisant nous-mêmes notre promotion audiovisuelle à travers des **clips de présentation de nos grandes écoles et universités ?**

Pour que **la fin de la fréquentation du lycée français ne soit, en tout cas pas, synonyme de fin d'intérêt pour la France et le français**, alors que le bachelier n'a pas choisi la France comme prochaine étape de construction de son avenir professionnel, et pour que nos anciens élèves puissent être tentés plus tard par un master ou un doctorat, par exemple, il faudrait, d'une part, que le lien ne soit pas totalement rompu avec le lycée après le bac et d'autre part que des liens extra-scolaires aient pu être noués tout au long de la scolarité. C'est là le but du « **décloisonnement** » systématique des relations **entre lycée, centre ou institut culturel et alliance française** qui est préconisé. C'est également l'objectif de la construction d'un **réseau mondial d'associations des anciens élèves des lycées français.**

Au bout de cette analyse **reste que le choix d'un pays** pour ses études supérieures, quoiqu'en disent les enquêtes, garde **une part d'irrationnel.** Choisir un pays pour ses études n'est-ce pas d'abord **choisir son rêve ?** C'est en tout cas l'analyse que fait Edufrance, après huit années d'expérience dans le domaine de l'information des étudiants étrangers partout dans le monde.

La France fait-elle encore rêver ? Le chômage des jeunes, les banlieues en feu, les manifestations si largement relayés par les media français et étrangers, ne contribuent sans doute pas à construire une image attractive de notre pays même s'il y a la Coupe du Monde de football ...

Mais au-delà de ces épiphénomènes, nous disposons d'**une valeur sûre : nos lycées français.** A l'heure où nous réfléchissons à la simplification des structures en charge de l'accueil des étudiants étrangers en France, **le travail accompli par l'AEFE mérite attention.**

Voilà **une structure cohérente**, de taille humaine, pour laquelle les **ministères** des Affaires étrangères et de l'Education Nationales jouent un rôle parfaitement **complémentaire**, chacun dans sa sphère privilégiée de compétences : tutelle générale assurée par le Ministère des

Affaires étrangères et action pédagogique contrôlée par le Ministère de l'Education Nationale. C'est une structure qui trouve aussi un **équilibre intéressant entre financements privés (60%) et public (40%)**, tout comme elle marie harmonieusement action de **rayonnement culturel** de la France, par son ouverture sur le pays d'implantation, et mise en œuvre d'un **service public** essentiel pour les **français expatriés** : la **scolarisation** de leurs enfants dans des conditions d'excellence qui n'ont rien à envier à la métropole.

A travers les établissements qu'elle gère, l'AEFE fait partager un désir de transmettre, un devoir de respecter la liberté de ceux qui nous sont confiés, une volonté de **fabriquer** non pas seulement des élèves studieux mais **des individus**, futurs citoyens du monde. C'est **une bien belle vitrine** dont il faut mesurer pleinement l'importance et consolider l'action. L'AEFE, et à travers elle, les **lycées français**, peuvent être en quelque sorte le **socle** et le **levier de cette politique d'attractivité des meilleurs étudiants étrangers** que nous construisons.

Et au fond, **les témoignages des anciens élèves** de « La leçon de français » ne dressent-ils pas un portrait de la France bien plus séduisant que nous ne pourrions le faire ? Ne devrions-nous pas **leur redonner la parole dans un documentaire**, cette fois, pour susciter l'envie des étudiants étrangers indécis de passer par l'enseignement français à un moment ou à un autre de leur cursus ?

Pour autant, **il ne s'agit pas de s'acharner** à vouloir faire venir en France, à toutes forces, les anciens élèves étrangers de nos lycées ! Mais si nous ne nous mobilisons pas pour les élèves étrangers des lycées français qui sont un **cœur de cible de notre politique d'attractivité en faveur de notre enseignement supérieur**, pour quelles autres catégories d'étudiants serions-nous mieux placés pour le faire ?

Avec 320 millions de personnes utilisant l'anglais comme première langue et 140 millions comme seconde langue et des projections pour 2050 dépassant largement le milliard (« English Next » de David Graddol) et avec **53% des étudiants effectuant une mobilité internationale qui choisissent des universités anglophones** (43% aux Etats-Unis et 25% en Grande Bretagne, les autres allant au Canada, en Australie et en Afrique du Sud), c'est sûr en tout cas, ce n'est pas le moment de relâcher nos efforts !

RECAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES RECOMMANDATIONS

1) Affiner la mesure de l'enjeu.

- *Création d'un **petit groupe de travail** (3 à 4 personnes) comportant des représentants de l'AEFE, de la DGCID et de la Direction de l'évaluation et de la prospective du Ministère de l'éducation nationale, pour **élaborer un cahier des charges** des statistiques **permettant le suivi des élèves étrangers titulaires d'un bac français tout au long de leurs études en France**, quelle que soit le moment de leur entrée (après le bac ou plus tard), et s'appuyant notamment sur les **numéros d'inscriptions au bac** délivrés par les académies de rattachement ;*
- ***Accélération de ces délivrances de numéros d'inscription par les académies de rattachement** afin que l'ensemble des élèves passant un bac français à l'étranger soient couverts rapidement (l'idéal serait une couverture totale en **2007**), conformément aux recommandations du séminaire gouvernemental sur l'attractivité de la France pour un meilleur suivi statistique des bacheliers étrangers;*
- ***Distinction dans les statistiques de l'AEFE**, indispensables pour les analyses qualitatives, en particulier « **l'enquête de rentrée** » des **élèves français**, des **élèves nationaux** et des **élèves des pays tiers** en particulier pour l'orientation après le bac, chaque fois que possible (ainsi les dossiers bleus ou d'inscriptions en classes préparatoires devraient d'ores et déjà permettre cette distinction, d'où l'importance de la présence d'une statisticienne à l'agence).*
- ***Concertation entre l'AEFE et Edufrance (Campus France)**, pour les enquêtes ou informations à destination des lycées français afin d'éviter les doubles questionnaires, mettre en commun les analyses et, le cas échéant, les publications sous double signature **chaque fois que c'est utile** (les brochures d'information à destination des élèves des lycées français éditées par Edufrance devraient ainsi être concertées avec l'AEFE qui doit désigner un responsable pour cette tâche).*

2) Veiller à s'enraciner et à s'eupéaniser.

- *Se doter d'**indicateurs d'alerte** susceptibles d'attirer notre attention en cas de « **pertes en ligne** » d'élèves avant le passage du baccalauréat et d'aider à analyser les raisons de ces départs.*
- *Elaborer des **mesures d'« équivalence »** avec le système éducatif national dans les pays où la « **déperdition en ligne** » avant le bac est significative. Grâce à une étroite coopération entre l'équipe parisienne de l'AEFE, les **proviseurs** des lycées du pays concernés et les **services culturels** de l'ambassade étudier des **mesures adaptées aux situations particulières** du pays qui permettent **l'égalité des chances pour l'accession aux universités nationales avec l'enseignement secondaire du pays hôte** (qu'il s'agisse du diplôme de fin d'études secondaires ou des modalités de contrôle continu ou encore de l'examen de passage pour l'université). Les actions à mener peuvent relever du « **mieux faire savoir** » aux universités locales, la valeur de la scolarisation et du bac français (y compris avec option internationale) ou, à l'autre extrême,*

*impliquer des **négociations de niveau politique** avec les autorités gouvernementales du pays, **l'ambassadeur** pouvant être amené à se mobiliser, tant **l'enjeu éducatif est désormais central.***

- *Positionner les lycées français comme **portails d'ouverture sur l'Europe et l'international. L'internationalisation du lycée de Bruxelles, les démarches entreprises en Espagne ou en Autriche initient un processus qu'il faudrait amplifier en lançant de nouvelles expériences pilotes**, dans quelques pays clé à définir en **croisant les critères** (hémorragies des élèves en 3^{ème}, désaffection par rapport à l'enseignement supérieur français, enjeu représenté par le pays pour la France, capacités contributives des familles étrangères etc). Le but est de faire du **bac, français ou avec option internationale, délivré par les établissements français, une référence pour les admissions en universités partout dans le monde.***
- ***Etudier les possibilités de partenariat avec l'Union européenne** (non concurrence avec les écoles européennes et européanisation des lycées français avec aide financière) **et avec d'autres pays** pour mettre en place certaines expériences pilotes (en particulier les filières plurilingues), notamment dans une perspective de partage des coûts (exemple de Vancouver) et d'échange d'enseignants.*

3)Multiplier les passerelles avec l'enseignement supérieur français.

- ***Etudier la possibilité d'élaborer, en s'appuyant sur la commission des relations extérieures de la CPU, un classement alternatif (« non aligné ») européen des universités, tenant compte de critères autres que les publications en anglais dans des revues spécialisées américaines, donnant moins de poids aux seules sciences exactes et pondérant de façon adaptée la taille des établissements (à défaut encourager la politique de regroupement des établissements français par rapport aux classements internationaux).***
- ***Produire un (des) publi-reportage(s) sur notre système d'enseignement supérieur, y compris nos grandes écoles, sous forme de clips de 2 à 3 minutes sur chacune des écoles et universités retenues** (ces clips pouvant enrichir leurs propres sites Internet) **et aussi sous format long** (52 minutes), une version ou l'autre pouvant être diffusée dans les lycées de France et de l'étranger, voire dans les universités étrangères, dans les salons d'orientation professionnelle (Edufrance) ou même sous forme de campagnes publicitaires dans certains pays où nous souhaitons particulièrement faire évoluer notre image. Chaque établissement associé à la production de ces programmes contribuerait à son financement dont le coût total pourrait tenir dans une enveloppe de **60 000 à 70 000 euros**. Le service d'information du gouvernement pourrait prendre en charge les éventuels frais de campagne publicitaire à l'étranger. Edufrance (Campus France) pourrait piloter le projet.*
- *Mettre l'accent dans notre communication sur **« l'employabilité »** des diplômés à l'instar du site « etudiant.gouv.fr » et cela d'autant plus que la possibilité de travailler en France, dans la foulée de certains diplômés, est désormais ouverte par la loi*

- **Créer un mode d'entrée commun via Internet pour l'ensemble des dossiers d'inscription en ligne** destinés aux élèves des lycées français de l'étranger regroupant les dossiers bleus, jaunes, classes prép, IUT etc.(environ 20 000 euros) en liaison avec l'ensemble des gestionnaires d'inscriptions en ligne.
- **Relancer les bourses Lauréats** (bourses de couverture sociale sur critères d'excellence) par conversion de quelques bourses d'excellence au taux majoré en recherchant, chaque fois que possible, des financements complémentaires dans des partenariats d'entreprises.
- **Inciter les établissements d'enseignement supérieurs, à rechercher des financements de bourses d'établissements via les entreprises ou les collectivités locales** (cf. l'exemple de l'opération Thalès) notamment par la mise en place d'un régime fiscal et social favorable aux entreprises.
- **Mettre en place une gestion unique (l'AEFE semble l'opérateur naturel) et donc plus adaptable, des bourses excellence AEFE et Major** qui constituent en réalité un seul et même programme.
- **Mettre en place un site unique pour informer les étudiants étrangers** (cette information devrait relever d'Edufrance ou de la future agence), et lancer une étude de faisabilité sur la création d'une **architecture Internet intégrée pour l'information sur toutes les bourses** permettant l'utilisation d'un **moteur de recherche dédié** (50 000 euros), et éventuellement en outre, un contrôle des inscriptions (pas de cumul) et si on est encore plus ambitieux, un suivi des anciens boursiers (coût total à chiffrer par la future agence qui devrait héberger ce portail).
- **Généraliser dans les Centres d'Etudes en France (CEF) la procédure allégée et accélérée d'inscription des élèves étrangers des lycées français.**
- **En liaison avec le Ministère de l'intérieur, mettre en œuvre rapidement les dispositions relatives à l'attribution de la carte de séjour pour les bacheliers étrangers prévues par la loi sur l'immigration.**
- **Intégrer les nouvelles modalités d'attribution de micro-crédits étudiants** (fonds de cohésion sociale) dans l'information des étudiants étrangers.
- **Conformément aux recommandations du séminaire sur l'attractivité de la France, lancer une expérience de classe préparatoire délocalisée** en respectant les critères de « réussite » sans négliger le cas de Dakar et l'articulation d'un tel projet avec les travaux de la **commission d'évaluation de la coopération éducative** (DGCID-DPDEV).
- **Valoriser les filières francophones à l'étranger** dans nos dispositifs d'information des élèves et veiller à leur **excellence** (cf. succès de Paris IV-Sorbonne à Abu Dhabi).
- **Profiter de la réforme LMD en Europe et du système de transfert de crédits européens (ECTS) pour construire des parcours transnationaux intégrés** dans le cadre d'un développement des **accords de coopération entre universités françaises et européennes**. Développer ces accords également dans le reste du monde, en

particulier là où les lycées français sont susceptibles de fournir des élèves intéressés par de tel parcours.

- **Elargir l'information délivrée aux élèves de nos lycées** à toutes les passerelles pouvant mener à notre enseignement supérieur : premier cycle en **France** tout de suite après le bac, certes, mais aussi **classes préparatoires délocalisées, filières francophones, parcours transnationaux intégrés** en renforçant la circulation de l'information entre Edufrance, les conseillers d'orientation en mission dans les lycées et les **attachés de coopération universitaire** sous la houlette des **conseillers de coopération et d'action culturelle**.

-

4) Cultiver le lien avec la France et le français.

- **Formation des chefs d'établissements** à l'action culturelle et de coopération des postes afin de faciliter leur participation au réseau ;
- **Association systématique des chefs d'établissement** ou de leur représentant aux réunions régulières présidées par les conseillers de coopération et d'action culturelle ;
- **Prise en compte de la population des lycéens français et étrangers dans le choix des manifestations programmées** par le poste;
- **Sensibilisation des enseignants aux ressources offertes par les autres outils de présence culturelle** : **centre, institut, alliance**, offre audiovisuelle et ou Internet (**TV5, RFI** notamment) y compris pour le perfectionnement des élèves étrangers en français courant ou spécialisé en fonction du choix d'études supérieures;
- **Prise en compte par les centres, instituts ou alliance de la nécessité d'être des lieux d'éveil de la curiosité sur les études supérieures en France** en étroite synergie avec **Edufrance** (ou Campus France).
- **Organisation systématique d'un voyage d'études en France** avant la 3^{ème} (avec l'appui des académies de rattachement, des établissements scolaires ou universitaires susceptibles de fournir un hébergement, des collectivités locales d'accueil et des parents) ;
- **Remise solennelle, avec le baccalauréat, des abonnements offerts à la salle de cinéma ou à la médiathèque française** ainsi qu'à la série de stages linguistiques de remise à niveau en français (à monter avec les centres, instituts ou alliances) ;
- **Encouragement à la création d'associations d'anciens élèves** par la mise à disposition d'un **local équipé** (y compris connexion Internet), d'un **espace affichage et d'informations de bases** par les lycées; valorisation de l'association en développant **des actions communes avec l'établissement** (exemple : invitations d'anciens élèves pour des sessions d'orientation des futurs bacheliers) ;
- **Recrutement d'un « webmaster »** à l'AEFE pour concevoir **la maquette du site** des associations locales et le **site portail** des associations, ainsi que **le site de l'association française** des anciens élèves ; puis **pour animer** le site portail, celui de l'association française et celui de l'AEFE (60 000 euros chargés).
- **Faire du livre « La leçon de français »** un documentaire...

BIBLIOGRAPHIE

RAPPORTS :

« L'accueil des étudiants étrangers en France », rapport d'information n°446 (2004-2005) de Mme Monique CERISIER-ben GUIGA et M. Jacques BLANC, fait au nom de la commission des affaires étrangères.

« Pour une nouvelle stratégie culturelle de la France : de l'exception à l'influence », rapport du sénateur Louis Duvernois (2005).

« Financement de l'enseignement français à l'étranger. Réagir et s'unir pour un nouvel élan », rapport du sénateur André Ferrand (2005).

« Quel avenir pour l'enseignement français à l'étranger ? », rapport du Conseil Economique et Social présenté par M. Bernard CARIOT (2003).

« Pour une stratégie de promotion de l'enseignement supérieur français en Europe », rapport du groupe de travail rédigé par Vincent STANEK, avec la collaboration d'Etienne Cazin, sous la responsabilité de Thierry AUDRIC et dédié à Jean Giroudoux. Edufrance (mars 2006).

Notes d'Edufrance « Lycées français de l'étranger : quel parcours pour les bacheliers ? » (avril 2006).

« Propositions pour une politique des mobilités universitaires », rapport de Pierre Buhler (décembre 2005).

« Les conditions d'inscription et d'accueil des étudiants étrangers dans les universités », rapport de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, (juin 2005).

Rapport d'activité de l'AEFE 2005

Rapport d'activité de la sous direction des affaires internationales du CNOUS

OUVRAGES ET AUTRES PUBLICATIONS :

La leçon de français, par Nadine Vasseur, éditions Actes Sud / AEFE (2005).

Formations supérieures francophones à l'étranger, MAE / DGCID, répertoire 2006.

English Next par David Graddol, édition British Council.

Study in France, Programs Taught in English, February 2006, agence Edufrance

SITES INTERNET (entre autres) :

state.gov/m/a/os/ : description du dispositif « off shore » d'enseignement secondaire américain.

etudiant.gouv.fr

edufrance.fr

[edusol / EREO\(AEFE\)](http://edusol/EREO(AEFE))

[france.diplomatie.gouv.fr/espace etudiant](http://france.diplomatie.gouv.fr/espace_etudiant)

[cnous .fr](http://cnous.fr)

egide.asso.fr

ANNEXES

Annexe 1 : lettre de mission

Annexe 2 : Curriculum vitae de Marie-Christine Saragosse

ANNEXE 1 - LETTRE DE MISSION



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COOPÉRATION
INTERNATIONALE ET DU DÉVELOPPEMENT**

Paris, le 4 avril 2006

Le Directeur général

N° 869 / DGCID

Madame,

En accord avec le Cabinet du Ministre et la Direction Générale de l'Administration, j'ai décidé de vous confier une mission sur la mobilisation de nos réseaux à l'étranger en faveur de l'attractivité des établissements français d'enseignement supérieur.

Vous étudierez d'abord la contribution à cet objectif des lycées français à l'étranger (réseau de l'AEFE en priorité).

Vous examinerez ensuite la contribution des centres et instituts culturels et des alliances françaises.

Vous vous appuierez sur les mesures déjà prises ou déjà mises à l'étude dans le cadre du séminaire gouvernemental sur l'attractivité de la France. J'ai demandé aux services de la direction générale de tenir à votre disposition le dossier correspondant.

Vous pourrez en particulier obtenir les informations nécessaires et recueillir toute l'expertise disponible auprès de la direction de la coopération scientifique universitaire et de recherche (CID/SUR) et de la direction de la coopération culturelle et du français (CID/CCF) ainsi que, le cas échéant, des autres services de la direction générale.

Vous voudrez bien également prendre contact avec l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et avec le GIP EduFrance, dont les responsables ont été informés de votre mission et priés de vous apporter toute l'aide nécessaire.

Vous pouvez aussi vous rapprocher des services du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (DRIC), que j'informe de la mission qui vous est confiée par le Département, dans la mesure du concours qu'ils estimeront pouvoir vous apporter.

Enfin vous tirerez le plus grand profit de consultations avec les parlementaires qui, à l'occasion notamment de l'examen de notre budget, suivent nos actions en faveur de l'attractivité du territoire pour les étudiants étrangers

Votre mission s'étend du 1^{er} mai au 1^{er} juillet 2006. Vous voudrez bien me remettre vos conclusions, assorties de propositions concrètes, à l'issue de cette période, qui pourra être prolongée en cas de besoin.

Vous remerciant tout particulièrement d'avoir accepté ce travail, correspondant à une véritable priorité de l'action extérieure de notre pays, je vous prie d'accepter, Madame, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Philippe ETIENNE

Mme Marie-Christine SARAGOSSE

Communiqués :

- P. Vimont,
- MJ . Amable
- SG
- DGA
- DRH
- CID2, CID/SUR, CID/CCF, CID/DPDEV, CID/SMR, CID/CRH
CID/DAE, CID/ENMAAIONG, CID/AECL
- AEFÉ (Mme M. Bossière)
- EduFrance (M. Th. Audric)
- MENESR (DRIC, M. M. Foucault)

ANNEXE 2 - CURRICULUM VITAE

CURRICULUM VITAE

SARAGOSSE Marie-Christine

*née à Philippeville (ALGERIE), 44 ans
mariée, trois enfants*

FORMATION

- Initiale :

ENA Promotion Fernand Braudel 1987
DEA d'Économie à l'EHESS 1983
IEP de Paris 1981
Baccalauréat série C 1978

- Continue :

Cycle CESA Finances (HEC-ISA) 1990
Divers stages professionnels (informatique, langues)

- Langues parlées et lues : Italien, Anglais

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

- Chargée de mission auprès du Directeur général de la DGCID, au Ministère des Affaires Etrangères (depuis mai 2006).

- Directrice Générale Adjointe (novembre 97), **Directrice Générale** (octobre 98) de TV5, puis **Vice-Présidente Directrice Générale** de TV5 Monde (d'octobre 2001 à avril 2006).

- Chargée de mission, Sous-Directeur des opérateurs audiovisuels et de la presse puis Directeur-adjoint à la Direction de l'Action Audiovisuelle Extérieure du Ministère des Affaires étrangères de avril 1993 à octobre 97 :

- présidence du groupe interministériel de réflexion sur le dispositif satellitaire de diffusion international des opérateurs audiovisuels français
- participation à l'élaboration d'un plan d'action quinquennal d'action audiovisuelle extérieure
- négociation et suivi des crédits de la direction

Conseiller Technique pour les questions audiovisuelles internationales au Cabinet du Ministre Délégué à la Francophonie puis du Secrétaire d'Etat à la Francophonie et aux Relations Culturelles Extérieures de juillet 1991 à mars 1993 :

- préparation et suivi des décisions du Conseil Audiovisuel Extérieur de la France ;

- élaboration du budget de l'action audiovisuelle extérieure ;
- traitement de toutes les questions relatives à l'action audiovisuelle extérieure de la France.

- **Directeur de la Gestion** de Radio France Internationale de février à juin 1991.

- Adjoint puis **Chef du Département des affaires économiques et financières** et de la tutelle du secteur public audiovisuel au SJTI de juin 1987 à février 1991 :

- préparation des conseils d'administration et tutelle des entreprises du secteur (élaboration des contrats d'objectifs, refonte des cahiers des charges, décrets financiers) ;
- négociation, élaboration et suivi de l'exécution du budget des entreprises du secteur public audiovisuel ;
- analyse économique du secteur audiovisuel (évolution des différents types de ressources et de charges ; équilibre général du secteur).

- **Rapporteur** du groupe de réflexion sur les moyens et méthodes de gestion des sociétés publiques dans le cadre de la concertation sur l'avenir du secteur audiovisuel public, décembre 1988 - mars 1989.

- **Stages au titre de la scolarité à l'ENA :**

- FNAC - septembre-décembre 1986 : analyse et présentation aux cadres de l'activité de l'entreprise ; élaboration d'un système d'évaluation des performances des personnels et préparation du projet d'entreprise ;
- Préfecture du Loir et Cher - septembre-décembre 1985 : élaboration d'un courrier d'information économique de la Préfecture ; réalisation d'un scénario en vue d'une émission du CRDP sur l'Etat dans le Département après la décentralisation ;
- Ambassade de France à Rome - janvier-septembre 1985 ,

- **Travaux écrits :**

- participation à la rédaction du rapport Cluzel sur l'action télévisuelle extérieure de la France - 1997
- rapport sur la cohérence du dispositif satellitaire de diffusion internationale des programmes français - 1993
- rapport sur les moyens et méthodes de gestion des entreprises du secteur public audiovisuel - 1989
- enquête sur la Francophonie - 1987
- enquête sociologique sur les fichiers informatiques de la CNIL - 1984
- mémoire sur la "troisième voie économique"- 1983

- **Enseignement :**

- animation d'un séminaire sur l'action audiovisuelle extérieure dans le cadre du Master Spécialisé Information Médias de l'ESCP.